



CONVENTION CADRE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE L'ALBIGEOIS



PREAMBULE

La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et les décisions prises lors du comité interministériel des villes (CIV) du 9 mars 2006 ont renouvelé le cadre de la politique de la ville. La volonté de rompre avec les processus de ségrégation urbaine et sociale, en réduisant les inégalités et les écarts de développement, demeure la finalité de cette politique.

Pour l'Etat, elle s'appuie sur une géographie d'intervention plus ciblée et un socle commun de thématiques d'intervention : l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Dans des zones où se combinent et se concentrent des difficultés urbaines, sociales et économiques, la politique de la ville vise :

- à mettre en œuvre une politique de l'habitat et du renouvellement urbain qui améliore le cadre et les conditions de vie,
- à intensifier, en articulation avec les politiques de droit commun, les politiques d'accompagnement social.

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) qui succède au contrat de ville (2000-2006), constitue le cadre de référence de cette nouvelle étape de développement de la politique de la ville, pour la période 2007 à 2009. A ce titre, il est le document de référence pour la mise en œuvre, au sein de l'agglomération de l'Albigeois, du projet social et urbain défini par les partenaires locaux visant au développement de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires sur les deux communes d'Albi et Saint-Juéry. Il vise à garantir la cohérence des différentes politiques publiques participant à la cohésion sociale, l'articulation des principaux dispositifs découlant de ces politiques, et la mobilisation prioritaire sur les enjeux définis dans ce cadre, des crédits de droit commun des signataires.

La présente convention - cadre témoigne d'un travail partenarial conduit par l'Etat, les communes et la communauté d'agglomération, associant les autres collectivités et institutions, les bailleurs sociaux, et les associations représentatives afin de dessiner l'avenir de ces territoires et de ces habitants.

Tout en tenant compte des actions précédemment engagées au titre du contrat de ville, le projet de développement social et urbain d' « Albi/Saint-Juéry » :

- repose sur un diagnostic permettant d'identifier à la fois les enjeux majeurs et les ressources du territoire ;
- et définit les champs d'actions prioritaires qui en résultent, en proposant des stratégies transversales de développement social à décliner en programmes d'actions pluriannuels.

Il réaffirme :

- la mobilisation des politiques de droit commun en appui aux programmes contractuels, dans le cadre d'une approche partagée des problématiques pour aboutir à un projet global et cohérent de développement des quartiers concernés ;
- la mise en place d'un pilotage partenarial appuyé sur une direction de projet réactive et efficiente ;
- la nécessaire évaluation partagée à la fois annuelle et à échéance, des programmes d'actions et du contrat urbain de cohésion sociale.

Ce contrat qui associe, en fonction de leurs compétences et dans le respect de leurs orientations, les collectivités territoriales et les autres partenaires susceptibles de développer une approche et une stratégie commune pour ces territoires, ne couvre pas l'ensemble des champs de la vie économique, sociale et culturelle.

Il n'épuise pas le domaine des actions de l'Etat ou celui des collectivités territoriales concernées, mais constitue un levier opérationnel primordial pour des actions concrètes ciblées sur des priorités en prise directe avec la réalité des quartiers d'intervention.

La culture partenariale de la politique de la ville, gage de transversalité et de cohérence des interventions des collectivités, des administrations, des autres services publics et des associations constitue à ce titre un outil déterminant du projet de développement social et urbain.

En réaffirmant toute l'importance qu'ils attachent à la vie associative et à son rôle dans la construction du lien social, les contractants s'engagent à veiller et à promouvoir dans toutes les actions qu'ils initient les valeurs de la République que sont notamment la laïcité, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité des chances, et à s'investir dans la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Pour l'ensemble des actions mises en œuvre, le professionnalisme des acteurs sera favorisé et l'évaluation des projets impérativement intégrée dès l'origine.

Concernant les moyens financiers engagés au titre de la présente convention, les différents partenaires à la contractualisation s'engagent à mobiliser leurs moyens de droit commun, permettant ainsi de cibler les crédits spécifiques sur des actions prioritaires identifiées, prolongeant ou renforçant ainsi les politiques de droit commun vers les quartiers en difficulté.

A ce titre les villes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale s'engagent, pour ce qui les concerne, à une mobilisation effective et significative de cette dotation, réformée à cet effet par la loi de finances pour 2005, attestée par la production d'un rapport annuel circonstancié retraçant les actions de développement social urbain entreprises et les conditions de leur financement.

L'engagement des moyens financiers de l'Etat est subordonné au respect des engagements pris par chacun de ses partenaires. Il s'effectue, sous réserve de l'inscription en loi de finances des crédits correspondants, par voie d'avenant financier annuel.

L'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (A.C.S.E.) est l'opérateur de l'Etat en ce qui concerne les financements spécifiques de la politique de la ville, qui regroupent notamment : les actions menées en partenariat au sein des CUCS dont l'intégration et la lutte contre les discriminations, les dispositifs de réussite éducative, ateliers santé ville, ville vie vacances et adultes relais, l'école ouverte, les postes FONJEP, le service civil volontaire et le fonds de prévention de la délinquance.

Pour chacune des actions engagées, les signataires réaffirment leur volonté de favoriser le principe de pluralité des financements et s'engagent à assurer la publicité de la participation de l'Etat - ACSE.

Enfin, dans un souci de cohérence et d'efficacité, les contractants veilleront à renforcer leur synergie, à simplifier leurs modes de financement et à les garantir dans la durée.

Par ailleurs les collectivités territoriales, au même titre que l'Etat, veilleront à inscrire leurs projets dans le cadre des politiques contractuelles de niveau régional - contrat de projet Etat Région -, et / ou de niveau européen - FSE et FEDER notamment.

La mise en œuvre du contrat s'effectuera sous la responsabilité conjointe des maires et du président de l'EPCI concernés et du préfet dans le cadre d'un système de pilotage stratégique associant les divers partenaires.

Co-mandaté pour assurer l'ingénierie du contrat, le chef de projet animera une équipe de pilotage technique suffisamment resserrée pour permettre un suivi au plus près des actions ; il assurera l'interface permanent entre les co-signataires et les divers acteurs de la politique de la ville.

Véritable projet de territoire, le contrat urbain de cohésion sociale d'« Albi/Saint-Juéry » concrétise le nouvel élan d'une politique partenariale forte et volontariste au profit des habitants des quartiers éligibles pour améliorer leur vie quotidienne et leur cadre de vie.

SOMMAIRE

<u>Introduction :</u>	Page 6
 <u>Diagnostic des quartiers :</u>	
Synthèse par niveau de priorité :	Page 8
Zone prioritaire ① :	
Cantepau (Albi)	Page 10
Lapanouse / Saint-Martin (Albi)	Page 16
Zone prioritaire ② :	
Pratviel / Mouyssetié / Rosiers / Centre (Saint-Juéry)	Page 22
Rayssac (Albi)	Page 26
Zone prioritaire ③ :	
Veyrières (Albi)	Page 29
 <u>Thématiques du C.U.C.S :</u>	Page 31
Habitat et Cadre de vie	Page 32
Accès à l'emploi et Développement économique	Page 37
Réussite Educative.....	Page 42
Santé	Page 47
Citoyenneté et Prévention de la délinquance	Page 51
 <u>Gouvernance du C.U.C.S. :</u>	Page 56
 <u>Evaluation du C.U.C.S. :</u>	Page 58

INTRODUCTION

Une politique de la ville engagée depuis presque deux décennies qu'il convient de poursuivre et de faire évoluer

La politique de la ville constitue l'outil par lequel l'Etat, les collectivités territoriales et leurs partenaires associés, s'engagent à mettre en oeuvre, de façon concertée un projet de développement social et urbain, en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

Depuis deux décennies les villes d'Albi, puis de Saint-Juéry, se sont largement engagées dans cette politique, soutenues par l'Etat, le Conseil Régional de Midi Pyrénées, le Conseil Général du Tarn, la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et Tarn Habitat.

Elles cherchent ainsi à réduire les écarts qui existent entre les populations des Zones Urbaines Sensibles et des quartiers déjà identifiés dans le cadre des Contrats de Ville qui cumulent les difficultés socio-économiques et celles qui résident en dehors de ces territoires.

Bref rappel historique

Comme l'indiquait la convention cadre du Contrat de Ville, le milieu de l'année 80 a été marqué par un renforcement des difficultés sociales et par des dysfonctionnements urbains liés à la crise économique.

La ville d'Albi a vu, à ce moment là, l'image de certains quartiers se dégrader en raison de problèmes socio économiques cumulés avec le vieillissement du parc de logements. Consciente de ces problématiques, la Ville d'Albi a mis en place une démarche globale d'intervention sur ces quartiers, afin de préserver son équilibre urbain et économique rendu fragile par cette situation de crise.

La Ville s'est ensuite engagée dans une démarche de développement social et une convention Ville/Habitat a été signée le 27 septembre 1990, entre l'Etat, la ville d'Albi, l'OPHLM du Tarn, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette convention arrivant à échéance en 1993, une déclaration d'intention a été signée entre l'Etat et les partenaires locaux afin de continuer l'effort de lutte contre l'exclusion sociale et urbaine dans le cadre d'un contrat de ville.

En janvier 1994, le Contrat de ville qui associait désormais la commune de Saint-Juéry, a été établi. En effet, cette ville située dans le tissu péri urbain en jonction continue avec Albi, dotée d'un parc HLM conséquent, avait exprimé sa volonté de participer au développement social urbain de l'agglomération.

La convention cadre du contrat de Ville Albi/Saint-Juéry a été signée le 9 août 2000.

Cinq thèmes prioritaires ont pu être dégagés : l'emploi, la vie urbaine, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance, la ville et les projets éducatifs, l'action sociale et la santé.

Le GIPCOVAJ (Groupement d'Intérêt Public du Contrat de Ville Albi/Saint-Juéry) a été constitué avec en particulier l'Etat, les communes d'Albi et de Saint-Juéry, le Conseil Général du Tarn et le Conseil Régional de Midi Pyrénées pour assurer le pilotage et l'animation du contrat de ville.

La communauté d'agglomération de l'albigeois créée le 24 décembre 2002 exerce des compétences obligatoires qui répondent aux enjeux d'aménagement et de développement du territoire communautaire : le développement économique d'intérêt communautaire, l'aménagement de l'espace communautaire, les transports urbains et la politique de la ville.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été déclaré d'intérêt communautaire. Pour le contrat de Ville, l'intérêt communautaire n'a pas été reconnu, considérant qu'il était préférable de poursuivre les actions et que celles-ci concernaient essentiellement les villes d'Albi et de Saint-Juéry.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

C'est pour poursuivre ce travail que la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'engage aux côtés de l'Etat, des communes d'Albi et de Saint-Juéry, du département du Tarn, de la région Midi-Pyrénées, de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn, de l'organisme HLM « Tarn Habitat », de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Il constituera entre 2007 et 2012 le cadre de référence pour la politique de la ville. (cf. la circulaire du 24 mai 2006)

Il s'agit d'un contrat d'une durée de trois ans, reconductible.

Il est le cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés. Ce CUCS vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur environnement. Il vise une meilleure intégration de ces quartiers dans le fonctionnement de la ville, une amélioration de la vie quotidienne des habitants de ces quartiers.

A ce titre, il prend en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale influant sur la situation des quartiers (emploi, développement économique, transport, habitat, politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale...) que les actions conduites au sein même de ces quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants.

Il intègre et met en cohérence l'ensemble des dispositifs contractuels existants sur le territoire concerné et concourant aux objectifs prioritaires (Programme de Réussite Educative, Contrats Educatifs Locaux).

DIAGNOSTIC DES QUARTIERS

Ce diagnostic comprend un inventaire des atouts et faiblesses des territoires, il s'appuie aussi sur l'évaluation du Contrat de Ville réalisée en 2004 ainsi que sur les éléments fournis par l'Etat et ses différents services déconcentrés, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, les communes d'Albi et de Saint-Juéry, le département du Tarn, la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et Tarn Habitat.

Ce diagnostic partagé met en évidence les déséquilibres économiques et sociaux ainsi que les atouts et les handicaps des différents territoires.

La géographie prioritaire de la politique de la ville a été redéfinie en fonction de la réalité des besoins des quartiers prioritaires qui ont été classés en 3 niveaux de priorité en fonction des critères fixés par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) :

LES QUARTIERS DE NIVEAU PRIORITAIRE 1 : CANTEPAU et LAPANOUSE/SAINT- MARTIN (Albi)

Il s'agit de quartiers très prioritaires qui présentent des difficultés importantes et sur lesquels les crédits spécifiques de la politique de la ville doivent être majoritairement concentrés.

⇒ **Une population jeune** : 36,73 % de la population du quartier de Cantepau et 33,18 % de la population du quartier de Lapanouse/St Martin contre 27,8 % sur la ville d'Albi

⇒ **Un parc vieillissant** puisque plus d'un quart des logements sociaux sur Cantepau et la quasi totalité sur Lapanouse ont été construits avant 1974

⇒ **Un taux de mobilité élevé** : 15,9 % sur les deux quartiers

⇒ **Une forte proportion** de populations étrangères qui ont quelquefois du mal à communiquer et à s'intégrer

⇒ **Des retards scolaires importants** :

- A Cantepau, les enfants ont un niveau très faible en français aux évaluations de CE2 et 6ème qui peut s'expliquer par une forte proportion d'enfants d'origine étrangère (60,40 %) et par le fait que 78 % sont issus de catégories socio professionnelles défavorisées.

- A Lapanouse/Saint-Martin, le niveau en français aux évaluations de CE2 (50,50 %) est le plus bas de la ville avec 22 points au dessous de la moyenne nationale (72,36 %), plus du tiers des élèves sont d'origine étrangère et 64,5 % sont issus de catégories socio professionnelles défavorisées.

⇒ **Un taux de chômage élevé**, notamment chez les jeunes, sur les deux quartiers et un faible niveau de formation chez les demandeurs d'emploi

⇒ **Peu de création d'entreprises sur ces deux quartiers**

⇒ **Des populations aux revenus faibles**

⇒ **Une image négative** qui est plus liée aux « représentations » que la population extérieure se fait de ces quartiers, qu'à une réalité, même si l'augmentation de la délinquance, en particulier sur Lapanouse/Saint-Martin peut interroger

LES QUARTIERS DE NIVEAU PRIORITAIRE 2 : PRATVIEL, LA MOUYSSETIE, LES ROSIERS, LE CENTRE (Saint-Juéry), RAYSSAC (Albi)

Il s'agit de quartiers prioritaires qui présentent des difficultés sociales et économiques moindres, mais pour lesquels, la mobilisation des crédits spécifiques de droit commun est néanmoins nécessaire.

Saint-Juéry :

⇒ **Le pourcentage des logements sociaux est élevé (20,8 %) et 60 % des locataires de la ville habitent en HLM**

⇒ **Les signes de précarité s'accroissent :**

- Sur la totalité des allocataires isolés 43 % sont des familles monoparentales ce qui correspond au taux le plus élevé des quartiers des territoires du CUCS
- Le nombre de RMistes a plus que doublé entre 2002 et 2006, et l'on enregistre une hausse des demandes d'aides sociales ou de paiement direct de factures

⇒ **Le nombre d'enfants en difficultés scolaires** augmente puisque 15 % des enfants en primaire et 10% en maternelle, sont suivis par le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés)

⇒ **Des problèmes de délinquance** se font jour avec des « poussées de fièvre » principalement dues à la venue de délinquants extérieurs. On note aussi une progression des agressions à caractère violent ainsi que des vols avec violence

Rayssac :

⇒ **Une population jeune** puisque les moins de 25 ans représentent 35,98 % des habitants du quartier

⇒ **Un taux de chômage élevé**

⇒ **Des enfants en difficultés scolaires**, puisque le niveau en français pour l'entrée en 6^{ème} est le plus faible de la ville. A noter que 66 % des enfants de primaires et 78 % des maternelles sont issus de familles défavorisées et la moitié des parents d'élèves sont divorcés ou de familles recomposées

LES QUARTIERS DE NIVEAU PRIORITAIRE 3 : VEYRIERES (Albi)

Il s'agit de quartiers fragilisés, où des actions de prévention doivent être menées et de quartiers en voie d'amélioration.

⇒ **Une population jeune sur le parc HLM** puisque 38,9 % des habitants du parc social ont moins de 25 ans, un taux qui se rapproche de celui de Rayssac

⇒ **Les revenus des habitants du parc HLM** sont faibles et l'on compte 80,07 % d'allocataires isolés

VILLE D'ALBI

CANTEPAU

① ② ③

Le quartier de Cantepau, situé au nord-est de la ville d'Albi, est issu de la construction d'une Zone d'Urbanisation Prioritaire dans les années 70.

Cette zone, classée en Zone Urbaine Sensible en 1996, compte 2 000 logements sur 80 hectares, dont 1 310 logements sur la ZUS.

UNE POPULATION JEUNE

Le quartier compte 5 061 habitants soit 11 % de la population albigeoise.

La ZUS proprement dite totalise **2 701 habitants** dont 2 369 (soit **87,71 %**) résident dans le parc social HLM. (source : Tarn Habitat – OPDHLM – 2001)

Comparatif population ville et quartier : (Source RGP – Insee 1999)

Tranches d'âges / Population totale	VILLE D'ALBI		CANTEPAU		
	Nombre	%	Nombre	% / Quartier	% / Albi
POPULATION	46 299	100	2 701	100	5,83
0 à 14 ans	6 297	13,6	625	23,14	9,92
15 à 24 ans	6 575	14,2	367	13,59	11,27
25 à 60 ans	20 371	44	1269	46,98	6,23
60 ans et plus	13 056	28,2	440	16,29	3,37

On remarquera que la population de ce quartier est jeune puisque les moins de 25 ans représentent 36,73 % de la population du quartier contre 27,8 % sur la ville d'Albi.

HABITAT DE LA ZUS

Sur les 1 310 logements de la ZUS, 1 150 sont des logements locatifs HLM. (Source : RGP Insee – 1999)

Les logements sociaux de la ZUS de Cantepau, dont 72 % ont été construits avant 1974, représentent 26,26 % des logements sociaux de la ville. (Source : METATTM – DAEI – SES – DRE Midi-Pyrénées – Enquête sur le parc locatif social au 1^{er} janvier 2004)

Le taux de vacance longue durée (logements inoccupés) pour ces logements est de 0,8 % et le taux de mobilité (changements de locataires) de 15,2 %, sont sensiblement identiques à ceux de la ville : 0,9 % pour le taux de vacances et 15,9 % pour le taux de mobilité.

UN QUARTIER DYNAMIQUE ET MULTICULTUREL **DONT L'IMAGE DOIT ENCORE SE POSITIVER**

Le quartier est très métissé, puisque avec 11,9 % d'étrangers, c'est plus d'une vingtaine d'ethnies qui sont représentées. Cette diversité culturelle et sociale est une des richesses de ce quartier, qui génère une vie associative importante et variée, ainsi que des événements conviviaux et festifs comme le « Printemps des cultures » initié et coordonné par le service vie des quartiers de la ville d'Albi.

Cependant, un cloisonnement entre les habitants des immeubles collectifs et ceux des pavillons demeure et le quartier a du mal à se départir d'une image négative.

Pourtant, ce quartier assimilé dans l'imagerie locale « aux banlieues à problème » à un taux de criminalité de 5 %, très relatif par rapport à l'ensemble de la ville (6,81 %), lui-même supérieur à la moyenne nationale (6,23 %) (*source : données DDSP81 – 2005*)

Par ailleurs, la vie associative draine un grand nombre de personnes extérieures au quartier mais ne semble pas mobiliser autant que souhaité les résidents.

Il semble qu'il manque de la coordination et du lien pour donner à ce potentiel humain, toute sa force et son dynamisme.

UN RICHE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL **A UTILISER ET A VALORISER**

Le quartier est doté d'aire de jeux, dont certaines méritent d'être encore aménagées et valorisées, de nombreux espaces verts et d'une base de loisirs qui offre un complexe avec terrains de tennis, de foot et un parcours sportif ouvert à tous.

Cette base de loisirs est très peu utilisée par les habitants du quartier car elle n'est pas assez équipée en aire de jeux pour les enfants, et en outre, la partie basse, mal aménagée, génère un sentiment d'insécurité pour les particuliers. Elle est par contre un des espaces de jeux et de détente favorisés des structures d'accueil socioculturelles et sportives du quartier et de la ville pour la pratique d'activités sportives et de loisirs encadrées par du personnel qualifié.

Les berges du Tarn sont peu entretenues et peu accessibles alors qu'elles présentent un « plus » paysager remarquable.

Les jardins familiaux et les jardins d'insertion, créés en 1997, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) sont appréciés.

LES ADMINISTRATIONS NOMBREUSES SUR LE QUARTIER

De nombreuses administrations se sont implantées sur le quartier, la toute dernière étant la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a quitté un magnifique hôtel historique du centre ville et dont l'installation a été bien perçue par les habitants.

La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.D.T.E.F.P.), la Maison du handicap, la Direction de la Solidarité, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.), et le centre de tri postal sont également présents.

Si ces administrations ne génèrent pas directement de l'emploi, elles participent au développement économique des commerces du quartier et constituent un pôle d'attractivité pour un public extérieur, et à ce titre contribuent à son décroisement.

L'Agence Tarn Habitat (O.P.D.H.L.M.), le poste de police de proximité, l'Unité Territoriale Albi II et le bureau de poste, participent activement à la vie du quartier et sont à la fois agents de développement et régulateurs.

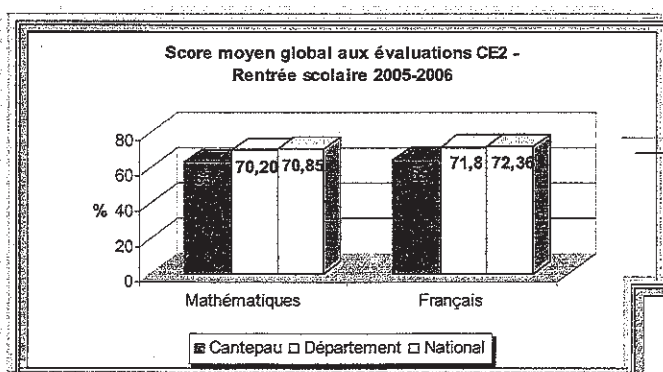
Enfin, dans le cadre du Contrat de Ville Albi/Saint-Juéry, une Maison des Services Publics a été créée en 2000. Cette structure offre au public du quartier un ensemble de services administratifs, juridiques et sociaux particulièrement utiles et appréciés.

UN QUARTIER BIEN DOTE DE STRUCTURES DE PROXIMITE

Le quartier est bien doté de services publics de proximité :

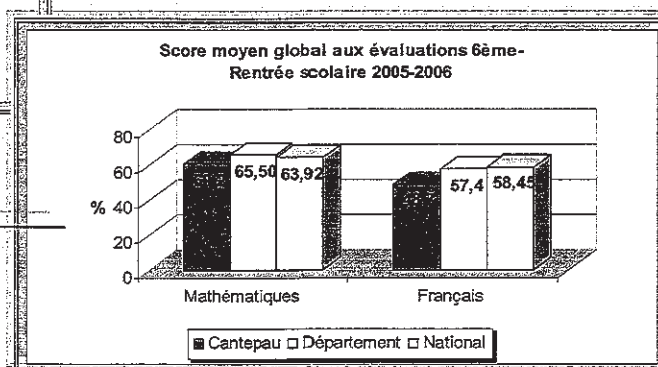
- ⇒ Une structure multi-accueil
- ⇒ La maison pour tous, qui partage le bâtiment avec l'école Saint-Exupéry, offre au public adulte et senior du quartier des actions et ateliers socioculturels
- ⇒ La maison de quartier de Cantepau à caractère municipal offre un panel d'activités socioculturelles variées et accueille de nombreuses associations et structures décentralisées, notamment l'Ecole de musique et de danse du Tarn
- ⇒ Le centre social CAF et la halte-garderie : véritable pôle d'attraction pour les familles du quartier s'investit particulièrement dans l'alphabétisation, les conseils économiques et sociaux, l'accompagnement des personnes en difficulté et l'accueil des préadolescents
- ⇒ 3 écoles (Jean-Louis Fieu, Négrouillère, Saint-Exupéry) maternelles et élémentaires accueillent 406 élèves (dont 122 en cycle 3), soit 13,22 % de la totalité des élèves albigeois (source : service scolaire Mairie d'Albi – Année 2005-2006). Les écoles de la ZUS de Cantepau sont intégrées, avec celles de la ZUS de Lapanouse/Saint-Martin, dans le Réseau d'Education Prioritaire

Evaluations nationales CE2 et 6^{ème} : (Source : Inspection Académique Tarn – 2005/2006)

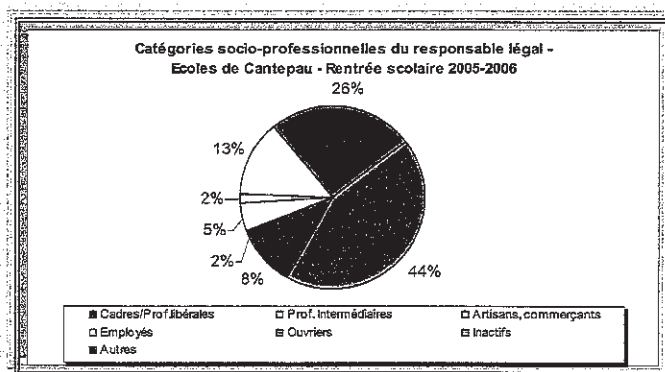


Le niveau en français et en mathématiques est bien au dessous de la moyenne nationale pour les évaluations CE2

L'écart se creuse encore plus en français puisque le score est de plus de 10 points inférieur à la moyenne nationale pour les évaluations 6ème



Indicateurs de mixité sociale : (Source : Réseau d'Education Prioritaire – 2005/2006)



Les inactifs représentent la part la plus importante des catégories socioprofessionnelles du responsable légal

Ces écoles abritent des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (C.L.A.E.) à Jean-Louis Fieu et à Saint-Exupéry et un Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.). Les C.L.A.E. accueillent les enfants pour la restauration scolaire, les activités périscolaires et une aide aux devoirs pour 63 élèves à J.L. Fieu (soit 42 % des inscrits à l'école) et 91 élèves à Saint-Exupéry (soit 74,59 % des inscrits à l'école).

UN QUARTIER BIEN DESSERVI PAR LES TRANSPORTS PUBLICS ET JOUISSANT D'UNE BONNE DESSERTE ROUTIERE

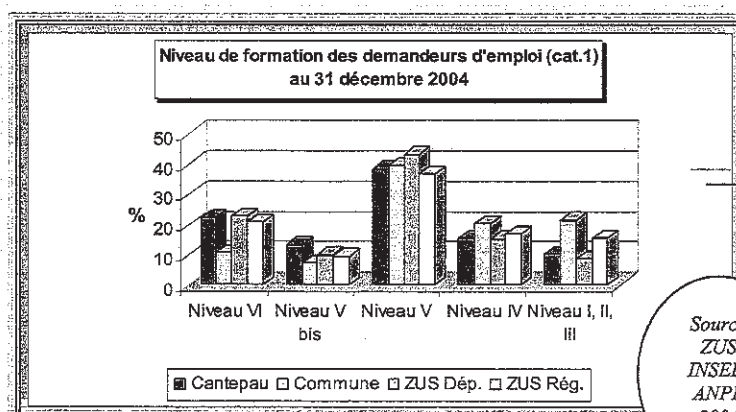
Le quartier est bien desservi par les transports en commun et il est bien protégé de la circulation car les déplacements à pieds ou en deux roues sont sûrs.

QUELQUES INDICATEURS DE PRECARITE

Au niveau de l'emploi :

↳ Les Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) sont au nombre de 468 sur la ZUS et 3 759 sur Albi, représentant 12,45 % (Source ZUS INSEE/ANPE 2005). La demande d'emploi de fin de mois (DEFM) de catégorie 1 est supérieure de 4 points à la DEFM de la commune et supérieur au ZUS du département (Source ZUS INSEE/ANPE 2005). 34 % de cette demande d'emploi est composée d'étrangers.

↳ Qualification et nationalité des demandeurs d'emploi :

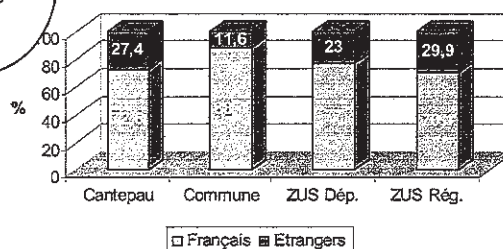


¼ des demandeurs d'emploi n'ont pas le baccalauréat et 22,2 % ont terminé leur scolarité avant la 3ème (Niveau VI)

Si l'on compare le niveau V bis (CEP ou SES) avec les autres ZUS, Cantepau est supérieur de 3,5 points aux ZUS du département et de 4 points aux ZUS de la région.

Source ZUS INSEE/ANPE 2004

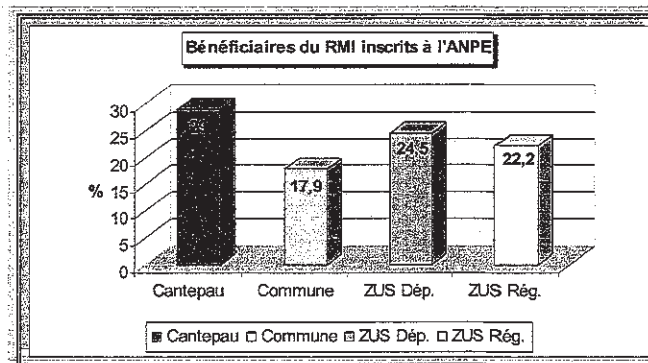
Nationalité des demandeurs d'emploi (cat.1) au 31 décembre 2004



Plus d'un quart des demandeurs d'emploi de Cantepau sont d'origine étrangère, soit sensiblement égal à la moyenne des ZUS de la Région

Taux de bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE :

Source ZUS INSEE/ANPE
au 31 décembre 2004



29 % des bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE résident sur le quartier, soit 11 points de plus que la commune

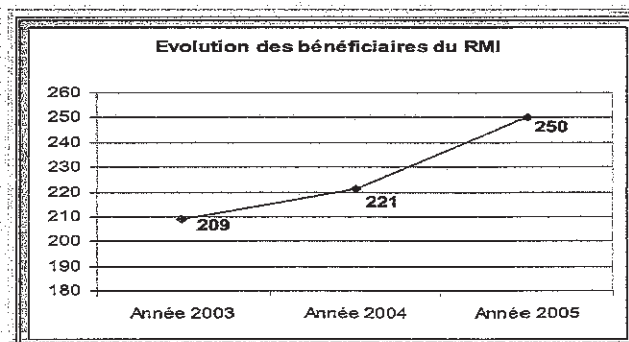
Par ailleurs ont noté 5 créations ou transferts d'entreprises en 2005, correspondant à 1 % des créations ou transferts d'entreprises de la ville, ce qui va générer très peu de nouveaux emplois. (source : Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) au 01/01/2005)

Ce nombre très réduit de créations d'entreprises peut s'expliquer par le manque d'accessibilité et de visibilité pour les commerces et de l'image peu favorable du quartier pour le développement économique. A noter cependant, l'implantation d'un restaurant d'insertion « La table de Regain », avec le soutien du Contrat de Ville et du PLIE, qui fonctionne depuis plus d'un an avec succès.

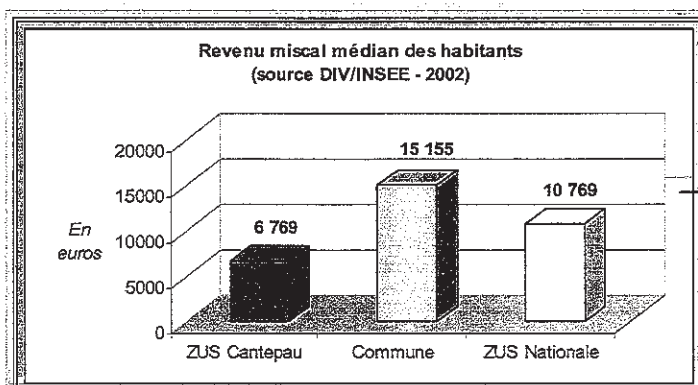
La ville envisage, dans les prochaines années, de poursuivre la mise en valeur des pôles commerciaux du quartier, développer les liens entre les habitants et les entreprises et de poursuivre la constitution d'un pôle d'activités tertiaires publiques ou privées à côté de la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.D.T.E.F.P.) qui pourront générer des emplois.

Au niveau des revenus :

↳ Bénéficiaires du RMI :



↳ Revenu fiscal médian : (source DIV/INSEE - 2002)



On constate que le revenu fiscal médian des habitants de la ZUS de Cantepau est deux fois moins élevé que celui de l'ensemble de la ville. Il est par ailleurs près de 40 % inférieur à la moyenne nationale des ZUS

↳ Revenus des locataires HLM : (source : Tarn Habitat – OPDHLM – 2001)

Tranches de revenus par mois Parc social	VILLE D'ALBI		CANTEPAU		
	Nombre	%	Nombre	% / Quartier	% / Albi
1 à 686 euros	941	28,26	403	36,84	42,82
687 à 1 220 euros	1 160	35,76	410	37,48	35,34
1 221 euros et +	919	28,33	258	23,58	28,07
Non renseigné	224	6,91	23	2,10	10,26

42,82 % des locataires HLM de la ville d'Albi ayant un revenu mensuel inférieur à 686 euros* habitent le quartier de Cantepau

36,84 % des locataires HLM de Cantepau ont un revenu inférieur à 686 euros

** à titre comparatif, en 2001, le seuil de bas revenus est de 669 euros*

Dans la consultation organisée en 2006 auprès des habitants des quartiers dans le cadre de « Projets de quartiers, projets d'avenir », la ville d'Albi a retenu les problématiques qui ont émergé.

Les habitants de Cantepau apprécient leur quartier et ont pris l'habitude du « vivre ensemble ».

Ils trouvent les équipements suffisants mais il convient, selon eux, de valoriser l'existant, de donner de la cohérence aux projets et de créer du lien social grâce au développement de moyens humains, médiateurs et/ou fédérateurs.

La tour Saint-Martin fait partie des 160 logements sociaux édifiés en 1954 dans le quartier Lapanouse/Saint-Martin parallèlement à la réalisation d'une opération d'accèsion à la propriété menée par la société Baticoop sur les tours de Saint-Martin et du Centaure.

En 1964, le quartier Saint-Martin est constitué quasiment en totalité. Au début des années 1970, le quartier Lapanouse/Saint-Martin prend la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. La construction de la rocade en 1980, scinde le quartier en deux et en 1985, la ville aménage à l'est un lotissement communal.

En 1998, les cités de Lapanouse et Saint-Martin/Jarlard sont classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

En 2006, démolition de 40 logements et projet de construction de logements dont des maisons individuelles.

POPULATION

Le quartier compte 4 331 habitants soit 9,2 % de la population albigeoise.

La ZUS proprement dite totalise **1 841 habitants** dont 1 240 (soit **67,35 %**) résident dans le parc social HLM. (source : Tarn Habitat – OPDHLM – 2001)

Comparatif population ville et quartier : (Source RGP – Insee 1999)

Tranches d'âges / Population totale	VILLE D'ALBI		LAPANOUSE/SAINT-MARTIN		
	Nombre	%	Nombre	% / Quartier	% / Albi
POPULATION	46 299	100	1 841	100	3,97
0 à 14 ans	6 297	13,6	344	18,68	5,46
15 à 24 ans	6 575	14,2	267	14,50	4,06
25 à 60 ans	20 371	44	728	39,54	3,57
60 ans et plus	13 056	28,2	502	27,26	3,84

On remarquera que la population de ce quartier est jeune puisque les moins de 25 ans représentent 33,18 % de la population du quartier contre 27,8 % sur la ville d'Albi.

L'HABITAT DE LA ZUS

Sur les 935 logements de la ZUS, 58,60 % sont des logements locatifs HLM. (Source : RGP Insee 1999)

Les logements sociaux de la ZUS Lapanouse/Saint-Martin, dont la quasi-totalité de ces logements ont été construits avant 1974, représentent 13,43 % des logements sociaux de la ville. (Source : METATTM – DAEI – SES – DRE Midi-Pyrénées – Enquête sur le parc locatif social au 1^{er} janvier 2004)

Le taux de vacance longue durée (logements inoccupés) pour ces logements est de 0,2 % et le taux de mobilité (changements de locataires) de 12,5 %, sont sensiblement inférieurs à ceux de la ville : 0,9 % pour le taux de vacances et 15,9 % pour le taux de mobilité.

UN QUARTIER AUX POPULATIONS HETEROGENES. **NOTE D'UNE VIE ASSOCIATIVE DYNAMIQUE** **MAIS QUI NECESSITE UNE VIGILANCE CITOYENNE**

Ce quartier compte une forte proportion de famille d'origine étrangère (12,2 % - *Source : RGP Insee 1999*) qui vivent souvent renfermées sur elles mêmes et ont du mal à communiquer à cause du barrage de la langue, du mode de vie et de la culture.

Un afflux de populations arrivant des pays de l'est après les événements du Kosovo et de Tchétchénie est venu aggraver cette situation.

La proximité de l'aire d'accueil des gens du voyage, dont les enfants fréquentent l'école du quartier de Lapanouse, offre une diversité supplémentaire dans les modes de vie, les références, les repères moraux et les cultures.

A ce titre, l'école Edouard Herriot, pendant près de 3 ans a tenu dans le cadre de l'opération « Regards » à montrer à travers des expositions, des animations, des rencontres conviviales, la richesse de ces différentes cultures. Le but était de décroiser les différentes communautés grâce aux enfants qui ont pris l'habitude « du vivre ensemble », mais cette action n'a pas été poursuivie.

Dans ce quartier qui cumule les difficultés sociales et économiques, la séparation entre le secteur pavillonnaire et le secteur collectif reste très marquée.

De plus, la montée de la délinquance sur ce quartier est inquiétante puisque le taux de criminalité sur la ZUS est de 7,20 %. Ce taux, supérieur aux moyennes villes et nationales (6,23 %) reste toutefois inférieur à la moyenne des ZUS à l'échelon national.

Avec 119 faits de violence urbaine commis en 2005 sur le quartier, celui-ci devance d'autres quartiers prioritaires comme Cantepau (90) et Veyrières/Rayssac (58). (*source : Données DDSP 81 - 2005*)

Cependant, l'association de locataires joue un rôle d'accueil et d'information sur le quartier, en particulier pour les nouveaux arrivants. Elle demeure attentive aux problèmes de lien social et de développement du quartier.

UN ENVIRONNEMENT NATUREL RICHE ET APPRECIÉ DES HABITANTS

Le Val de Caussel, composé de plusieurs éléments paysagers : ruisseau, berges, prairies, mare, est un atout incontestable pour ce quartier. Des cheminements sont également connus des habitants qui demandent à ce qu'ils soient mieux agencés pour favoriser les déplacements piétons. « L'échappée verte » offre également un espace de promenade et de découverte et la poursuite de son aménagement prévue par la ville sera vivement appréciée.

DES STRUCTURES DE PROXIMITÉ SUFFISANTES

Le quartier est doté de services publics suffisants :

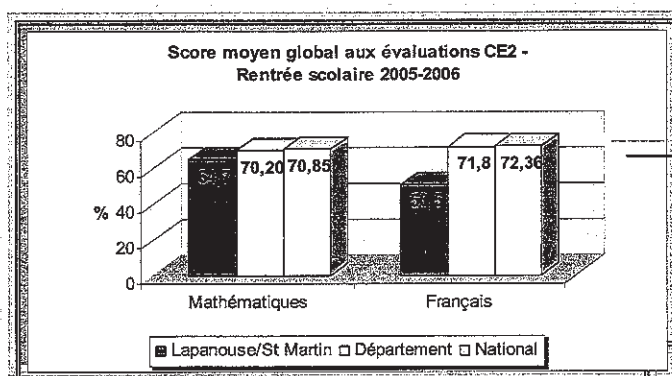
⇒ Le centre social municipal propose une multiplicité d'activités pour les habitants et joue un rôle essentiel en accueillant les enfants dans sa halte-garderie, en conseillant les familles et en accompagnant les personnes les plus en difficultés. Il coordonne les actions de l'ensemble des structures du quartier et assure le lien avec les institutions (Tarn Habitat – CAF – Police ...), les travailleurs sociaux du quartier et les services municipaux, surtout en cas de problèmes.

⇒ La maison de quartier placée sous l'autorité du directeur du centre social organise un accueil et des activités de loisirs pour les préadolescents et les enfants

⇒ Le complexe sportif du COSEC et le stade Maurice Rigaud, proches du quartier, sont d'un accès facile pour les habitants et les structures du quartier de Lapanouse/Saint-Martin

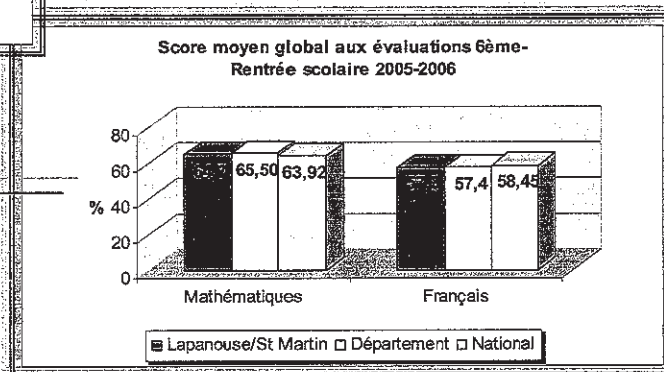
⇒ Les écoles Edouard Herriot maternelle (119 élèves) et élémentaire (189 élèves) accueillent 308 élèves représentant 10,03 % de la totalité des élèves albigeois

Evaluations nationales CE2 et 6^{ème} : (Source Inspection Académique Tarn – 2005/2006)

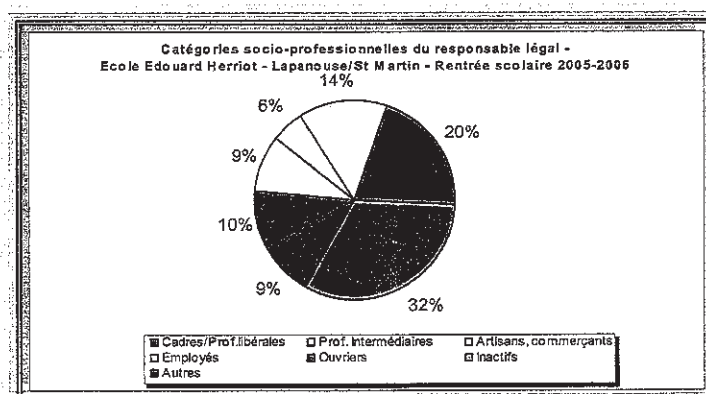


Le niveau en français (50,50 %) est le plus bas de la ville avec 22 points au dessous de la moyenne nationale (72,36 %)

Comme les autres quartiers prioritaires, la moyenne de 64,70 % est bien inférieure à la moyenne nationale (70,85 %)



Indicateurs de mixité sociale : (Source : Réseau d'Education Prioritaire – 2005/2006)



61 % des responsables légaux des enfants de l'école E. Herriot font partie des catégories socioprofessionnelles défavorisées

En 2005, une centaine d'enfants fréquentaient la restauration scolaire en maternelle (84 % des inscrits à l'école) et 150 en élémentaire (79 % des inscrits à l'école), ce qui correspond à des taux très élevés.

La garderie en maternelle accueille 48 enfants en moyenne le soir, soit 40 % des inscrits à l'école.

Les CLAE au bâtiment C et D accueillent les enfants d'âge primaire pour la garderie du matin, la restauration et les activités de loisirs du temps méridien et l'aide aux devoirs le soir : 145 enfants fréquentent la restauration (76 % des inscrits à l'école) et 107 enfants participent à l'accueil périscolaire du soir (56 % des inscrits à l'école).

UNE BONNE LIAISON AVEC LA VILLE

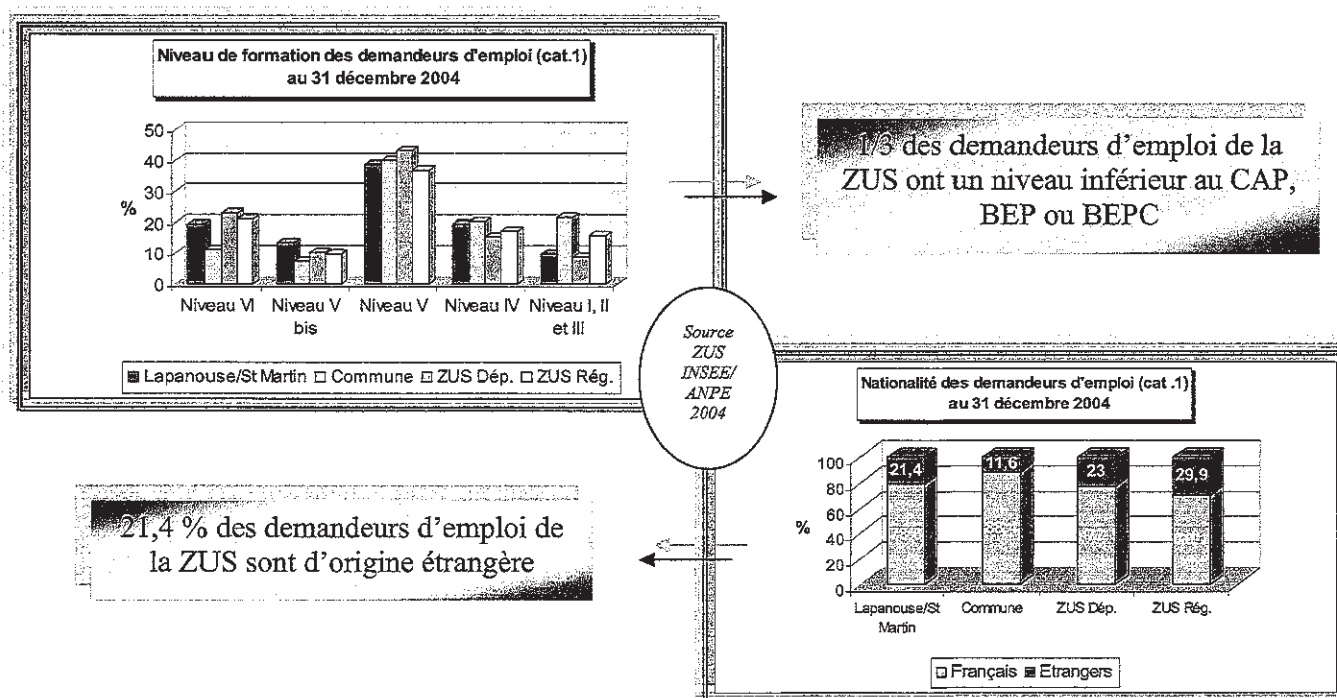
Le quartier est bien desservi au niveau des transports en commun et l'on peut facilement accéder à pied au centre-ville.

QUELQUES INDICATEURS DE PRECARITE

Au niveau de l'emploi :

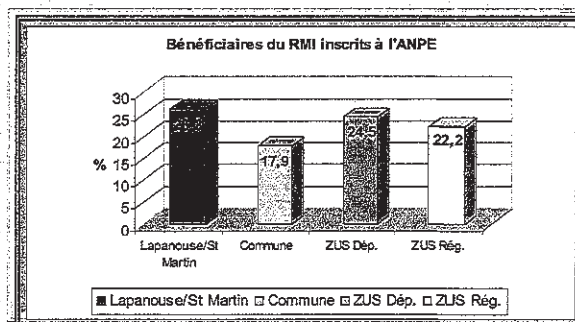
↳ Les Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) sont au nombre de 235 sur la ZUS et 3 759 sur Albi, représentant 6,25 % (Source ZUS INSEE/ANPE 2005)

↳ Qualification et nationalité des demandeurs d'emploi :



Taux de bénéficiaires du RMI :

Source ZUS INSEE/ANPE
au 31 décembre 2004



Avec 26,3 %, on note que la proportion de bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE qui résident sur le quartier est supérieure à la moyenne des ZUS du département et de la région

Par ailleurs, on note 9 créations ou transferts d'entreprises en 2005, ce qui correspond à 2 % des créations ou transferts d'entreprises de la ville (source : Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) au 01/01/2005).

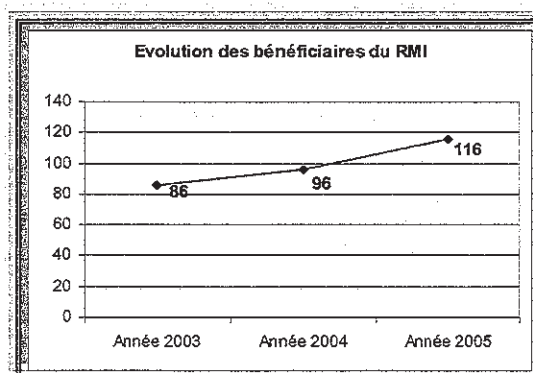
Tarn Habitat, office public HLM, a son siège social sur le quartier mais a peu d'incidence sur la vie économique.

La Régie de quartier, désormais restructurée, tend à développer des emplois dans le domaine de l'entretien des espaces verts et des espaces publics. L'association quartier + joue aussi un rôle non négligeable dans ce domaine à travers la mise à disposition de personnes auprès des collectivités, des associations, des entreprises ou des particuliers.

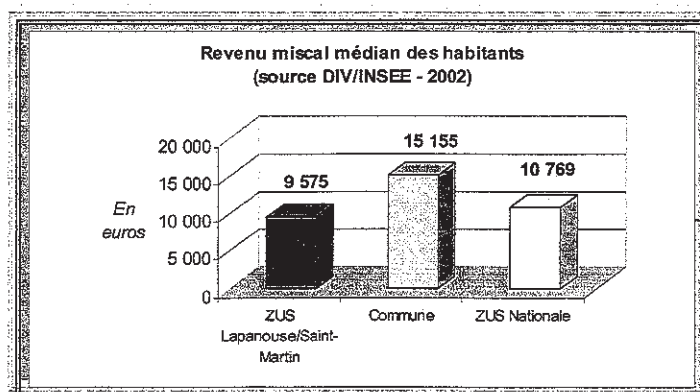
La place de la Marne, au cœur du quartier de Lapanouse, donne accès à de nombreux commerces mais doit faire face à la concurrence des pôles commerciaux du rond point de Gesse et de la route de Millau situés en dehors de la ZUS, ainsi qu'à celle des commerces du centre-ville. Cette fragilité peut aussi s'expliquer par le manque de visibilité de certains commerces, lié à la structuration même du quartier.

Au niveau des revenus :

↳ Bénéficiaires du RMI :



↳ Revenu fiscal médian : (source DIV/INSEE – 2002)



On constate que le revenu fiscal médian des habitants de la ZUS de Lapanouse/Saint-Martin est moins élevé que celui de l'ensemble de la ville et de la moyenne nationale des ZUS

↳ Revenus des locataires HLM : (source : Tarn Habitat – OPDHLM – 2001)

Tranches de revenus par mois Parc social	VILLE D'ALBI		LAPANOUSE / SAINT-MARTIN		
	Nombre	%	Nombre	% / Quartier	% / Albi
1 à 686 euros	941	28,26	175	31,08	18,59
687 à 1 220 euros	1 160	35,76	238	42,27	20,51
1 221 euros et +	919	28,33	141	25,04	15,34
Non renseigné	224	6,91	9	1,6	4,01

Par rapport à la Ville d'Albi, 18,59 % des locataires HLM ayant un revenu mensuel inférieur à 686 euros habitent le quartier de Lapanouse/St Martin

31,08 % des locataires HLM de Lapanouse/St Martin ont un revenu mensuel inférieur à 686 euros

POPULATION

La ville de Saint-Juéry comptait 6 925 habitants en 2005. C'est la 9^{ème} ville du département et la 2^{ème} ville de l'agglomération albigeoise par la taille de sa population.

Depuis 1999, date du dernier recensement, la population a augmenté de 295 habitants soit une progression de 4,4 %. Les plus de 60 ans représentent 25,58 % de la population ; les 40-59 ans : 29 % ; les 20-39 ans : 23 % et les moins de 20 ans : 22,42 %.

Entre 1999 et 2005, le nombre de ménages est passé de 2 811 à 3 077 soit une augmentation de 9,5 %.

HABITAT

Entre 1999 et 2005 :

- ↳ le nombre de logements est passé de 2 980 à 3 264 (+ 9,1 %)
- ↳ le nombre de résidences principales est passé de 2 811 à 3 077 (+ 9,1 %)
- ↳ le nombre de logements vacants est passé de 123 à 144

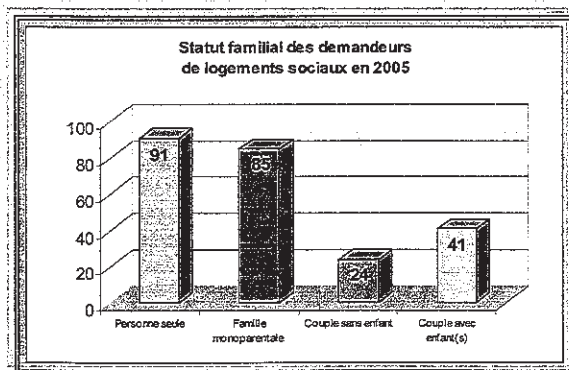
Il est à noter que la quasi-totalité des logements sociaux est concentrée sur l'IRIS qui concerne la géographie prioritaire.

Les logements sociaux en 2004 étaient au nombre de 634. Le parc HLM de Saint-Juéry loge 1 500 personnes soit 60 % des locataires de la ville et correspond à 20,8 % des logements de la commune, le taux le plus élevé du département.

Sous la pression de la demande, le parc de logements a été en partie réhabilité, il est aujourd'hui en bon état général (seuls 35 logements sont considérés comme patrimoine vétuste). La construction neuve est en croissance jusqu'à aujourd'hui, une baisse du nombre de permis de construire par an est à prévoir du fait de la pénurie actuelle de terrain à la vente.

Pour ce qui concerne le locatif social : 128 nouvelles demandes de logements en 2003, souvent en provenance des logements sociaux d'Albi, dont 14 seulement ont pu être satisfaites.

Demandeurs de logements sociaux : (source : diag. territorial 2005 – Tarn Habitat HLM – Agence St Juéry)



On remarque la forte proportion de demandeurs « personne seule » correspondant en partie à l'accroissement des femmes isolées qui peut s'expliquer par les placements de la Maison des femmes

Les situations de précarité sont de plus en plus nombreuses : hausse des aides sociales et demandes de prises en charge de factures.

TISSU ASSOCIATIF et EQUIPEMENTS

⇒ La commune de Saint-Juéry est particulièrement riche et dense en associations. Forte de bénévoles actifs et impliqués dans la vie locale culturelle, sportive, sociale ou socio-éducative, la ville compte 52 associations

⇒ La ville a su se doter d'équipements performants et adaptés aux activités culturelles, sportives ou sociales

⇒ La médiathèque : vient de fêter ses 10 ans et propose tout au long de l'année des expositions, des rencontres avec des auteurs ainsi que des journées thématiques

⇒ Les équipements sportifs comprennent deux stades, un boulodrome, un gymnase et une piscine, facilement accessibles pour les habitants du territoire prioritaire

⇒ Le centre social, par des ateliers, des débats, des échanges et des animations contribue à l'épanouissement, la socialisation et l'intégration des différentes couches sociales de la population. Il tisse également des liens forts avec les institutions et les travailleurs sociaux

⇒ Les écoles : (Année scolaire 2005-2006)

L'école Marie Curie accueille 77 élèves en maternelle et 201 élèves en élémentaire issus du quartier de la Mouyssetié.

L'école Louisa Paulin accueille 62 élèves en maternelle issus des quartiers de Pratviel et des Rosiers.

L'école René Rouquier accueille 82 élèves en maternelle et 118 élèves en élémentaires.

Sur la totalité des enfants de ces écoles maternelles soit 221 élèves, on compte :

↳ 50 familles monoparentales (22 %)

↳ 24 enfants suivis par le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés - RASED (10 %)

Sur la totalité des enfants de ces écoles élémentaires soit 319 élèves, on compte :

↳ 68 familles monoparentales (21 %)

↳ 48 enfants suivis par le RASED dont 18 PPRE – Programme Personnalisé de Réussite Educative (15 %)

↳ 45 enfants en retard scolaire (14 %)

Sur l'ensemble des ces écoles, il y a eu 12 signalements et 10 saisines Commission de Circonscription pour l'Enseignement Préscolaire et Elémentaire (CCPE).

⇒ Le collège :

Au collège de Saint-Juéry, on compte 15 familles strictement monoparentales et 67 enfants qui ont des parents séparés.

10 élèves bénéficient d'un suivi ASE, 1 élève d'un suivi PJJ et 4 élèves sont placés en foyer.

Les évaluations pour l'entrée en 6^{ème} avec 68,8 % de réussite en mathématiques et 62 % en français sont de manière générale supérieures à celles du département (65,5 % en maths, 57,4 % en français).

Cependant, le nombre d'élèves en difficulté interpelle les enseignants car il représente 21 élèves en maths et le double en français.

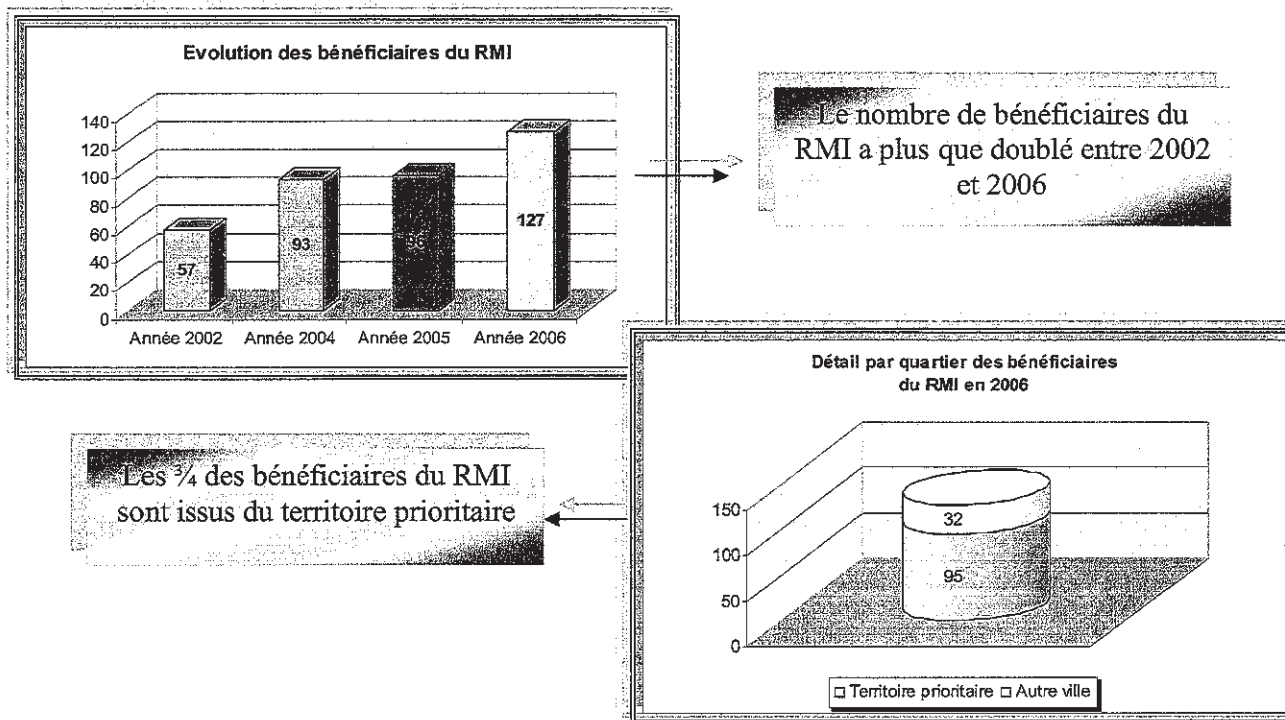
QUELQUES INDICATEURS DE PRECARITE

Au niveau de l'emploi : (source : Insee – Enquête annuelle de recensement 2005 – RP99)

En 2005, le taux de chômage de 10,9 % est comparable à celui du département : 10,7 %.

Au niveau des revenus :

↳ Bénéficiaires du RMI : (source Caf du Tarn 2005 – UT Albi II)

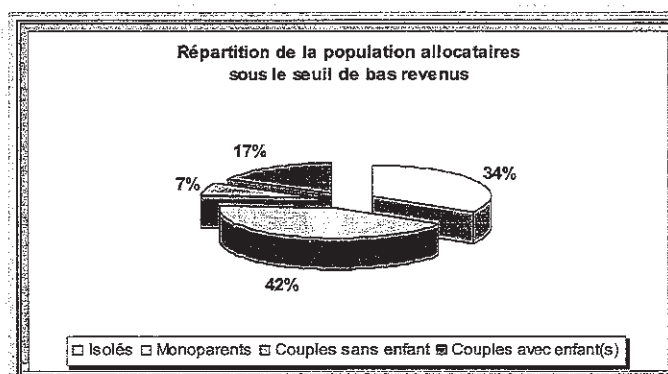


↳ Allocataires CAF : (source : Caf du Tarn (sid) le 18 août 2006, Insee RGP 99)

Le nombre total d'allocataires CAF est de 1 093 sur la ville de Saint-Juéry.

Parmi eux, on compte 558 allocataires isolés dont 241 correspondent à des **familles monoparentales, soit 43,18 %**. Ce taux est le plus élevé des quartiers prioritaires du territoire du CUCS.

Cette forte proportion de familles monoparentales apparaît aussi quand on considère la répartition des allocataires sous le seuil de bas revenus (738,88 euros), comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous : (source : CAF81 – 2005)



Concernant les allocataires qui bénéficient d'une aide au logement, 51,46 % logent en HLM, ce qui correspond pratiquement au taux du quartier de Rayssac : 54,04 %.

Concernant la délinquance, la ville de Saint-Juéry subit, selon la Préfecture du Tarn, l'étalement de la ville d'Albi puisque malgré une stabilisation de l'activité délinquante sur les 5 dernières années, la commune connaît des « poussées de fièvre » principalement dues à la venue de délinquants albigeois.

On constate également la progression de certains types de faits qui jusqu'à présent n'étaient pas avérés :

- infractions à caractère violent (coups et blessures volontaires, vols avec violence)
- plaintes de victimes qui n'hésitent plus à venir déposer (violences conjugales)

Le quartier de Rayssac voit le jour après les années 60 avec la construction de logements sociaux dont deux tours de 8 étages. Une opération de réhabilitation a été menée dans les années 80 dans le cadre du développement social des quartiers.

POPULATION

Le quartier compte **1 534 habitants** soit 3,31 % de la population de la ville d'Albi, dont **25,88 %** de jeunes de moins de 20 ans (20,3 % pour Albi). Concernant ces habitants, plus de la moitié, soit 57,23 % résident dans le parc social HLM. (source RGP – Insee 1999)

Comparatif population ville et quartier : (source RGP – Insee 1999)

Tranches d'âges / Population totale	VILLE D'ALBI		RAYSSAC		
	Nombre	%	Nombre	% / Quartier	% / Albi
POPULATION	46 299	100	1 534	100	3,31
0 à 14 ans	6 297	13,6	261	17,01	4,14
15 à 24 ans	6 575	14,2	291	18,97	4,43

Non renseigné pour les tranches de 25 à 60 ans et plus

On remarquera que la population de ce quartier est jeune puisque les moins de 25 ans représentent 35,98 % de la population du quartier contre 27,8 % sur la ville d'Albi.

CONFIGURATION DU QUARTIER ET HABITAT

Sur les 758 logements du quartier, 53,82 % sont des logements locatifs HLM. (source : Tarn Habitat – OPDHLM - 2001)

Les logements sociaux de Rayssac représentent 11,80 % des logements sociaux de la ville.

Le quartier de Rayssac, dans le découpage des quartiers de la ville d'Albi, est inclus dans un territoire regroupant les quartiers de Veyrières, de Rayssac et de Ranteil. Ce territoire subit les effets de coupure que représentent les infrastructures comme la rocade et la voie ferrée pour Rayssac.

Le centre-ville, relativement proche, est accessible facilement en transport en commun et de grands axes routiers facilitent les déplacements vers l'extérieur de la ville.

Des commerces de proximité sont installés au pied des immeubles sociaux dont l'activité économique doit être soutenue. Peu de services publics sont implantés sur le quartier.

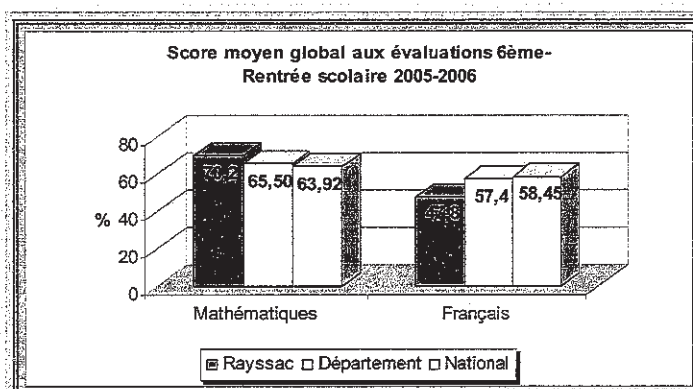
STRUCTURES DE PROXIMITE

↳ La maison de quartier à caractère municipal accueille des associations et propose des activités de détente et de loisirs pour les jeunes du quartier.

↳ L'école :

La seule école du quartier compte 111 élèves en élémentaire et 77 en maternelle soit 6,12 % de la totalité des élèves albigeois (source Mairie d'Albi – Service scolaire – Année scol. 2005-2006)

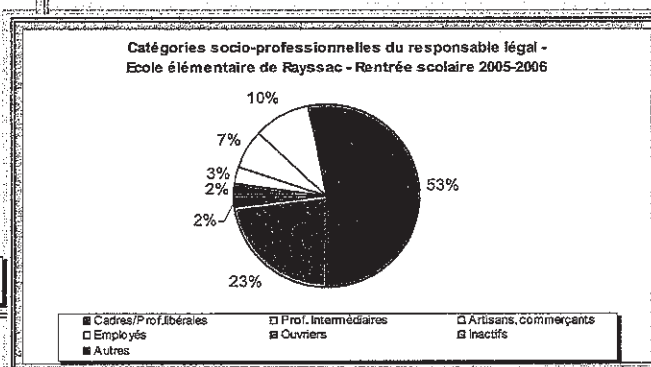
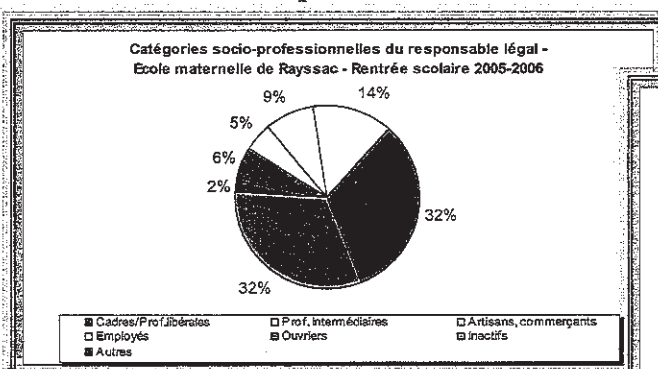
Evaluations nationales 6^{ème} : (Source inspection académique Tarn – 2005/2006)



Les évaluations effectuées à l'entrée en 6^{ème} font apparaître des résultats inquiétants parce que le score moyen global en français qui est de 47,8 % représente le plus bas niveau de la ville. La situation est bien meilleure en mathématique avec un score de 70,2 %.

Ce quartier ne bénéficie pas d'un CLAE pour l'accueil périscolaire et la restauration, mais d'une garderie, d'ateliers dans le cadre du contrat éducatif local et d'une aide aux devoirs assurée par la ville.

De nombreux parents sont aussi en difficultés sociales, puisque sur 77 élèves à l'école maternelle, 31,16 % ont des parents divorcés ou sont issus de familles recomposées et 15,5 % sont issus de familles monoparentales. Sur les 111 élèves de l'école élémentaire, 50 % ont des parents divorcés ou issus de familles recomposées.



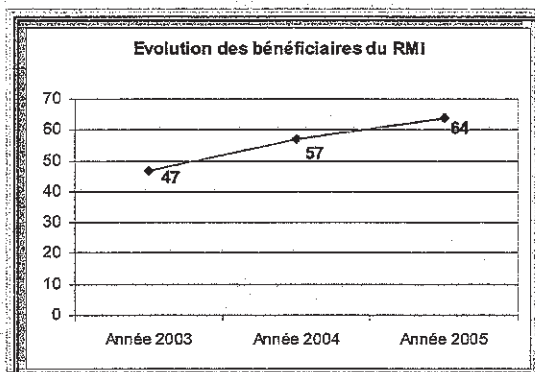
En comparant les catégories socioprofessionnelles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, on constate qu'en maternelle il y a 9% de plus d'inactifs qu'en élémentaire, ce qui laisse à penser une fragilisation des jeunes parents

Si l'on considère les élèves de maternelle, sur 77 élèves, les enseignants ont remarqué 23 élèves (29,87 %) qui ont un comportement difficile et déjà 13 élèves sont suivis par le RASED.

QUELQUES INDICATEURS DE PRECARITE

Au niveau des revenus :

↳ Bénéficiaires du RMI :



↳ Le revenu fiscal médian en 2002 qui était de **10 896 euros** sur le quartier de Rayssac, contre **15 155 euros** sur Albi, se trouvait légèrement supérieur au niveau des ZUS nationale (10 769 euros) (source DIV/INSEE – 2002)

↳ Revenus des locataires HLM : (source : Tarn Habitat – OPDHLM – 2001)

21,05% des locataires HLM de Rayssac ont un revenu inférieur à 686 euros (Ville d'Albi : 28,26%)

↳ Allocataires CAF : (source : fichiers CAF au 31/12/2005)

Les allocataires CAF du quartier de Rayssac sont au nombre de 808 soit 7,37 % des allocataires d'Albi, dont 20,96 % de familles monoparentales et 66,46 % d'allocataires isolés (Source : fichiers CAF au 31/12/2005)

Il y a : ⇒ 89 bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) soit 11 % des allocataires du quartier

⇒ 18 bénéficiaires de l'API (Allocation Parent Isolé)

⇒ 56 bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes Handicapés)

Dans les années 50-60, la campagne et les fermes de Veyrières, caractéristiques du paysage, laissent place aux constructions. A partir des années 1960 se développent dans ce quartier des lotissements de maisons particulières, puis des logements sociaux.

POPULATION

Le quartier compte **2 793 habitants** dont 20,15 % ont moins de 20 ans. (source : RGP Insee – 1999)

La population du quartier représente 6,03 % de la population de la ville.

HABITAT

Les résidences principales, au nombre de 1 516, sont nettement plus importantes que sur les autres quartiers.

Les logements sociaux, au nombre de 315, font apparaître un taux de vacance important : 3 % et un taux de rotation élevé : 16 %.

38,09 % des locataires présents sur le parc social HLM ont moins de 25 ans. Ce taux se rapproche des chiffres du quartier de Rayssac : 39,29 %.

Ce quartier est particulièrement étendue et englobe à ces extrémités de nombreux équipements : siège social de la Caisse d'Allocations Familiales et de la DDASS, la gendarmerie, le centre d'incendie et de secours et le centre technique municipal Charcot.

Il accueille également le centre universitaire Champollion (réhabilitation de la caserne Lapérouse en 1992) avec près de 2 000 étudiants qui donnent une image positive de la population jeune mais ne génère pas de liens suffisants entre les étudiants et les habitants du quartier.

Les commerces de proximité au pied des immeubles sociaux, au cœur du lieu de vie le plus dense et le long des principaux axes de communication, sont fréquentés. Il manque toutefois des espaces qui favoriseraient les liens entre les habitants ainsi que des échanges plus conviviaux.

Malgré l'implantation dans le quartier d'équipements sportifs et de loisirs, le gymnase Rochegude et son terrain de sport, le boulodrome et l'aire de jeux, il manque des équipements pour les pratiques sportives libres et les déplacements doux à pied ou à vélo ne sont pas suffisamment développés.

Ce quartier calme, bénéficie d'un environnement naturel agréable avec le ruisseau du Séoux et la proximité du parc Rochegude.

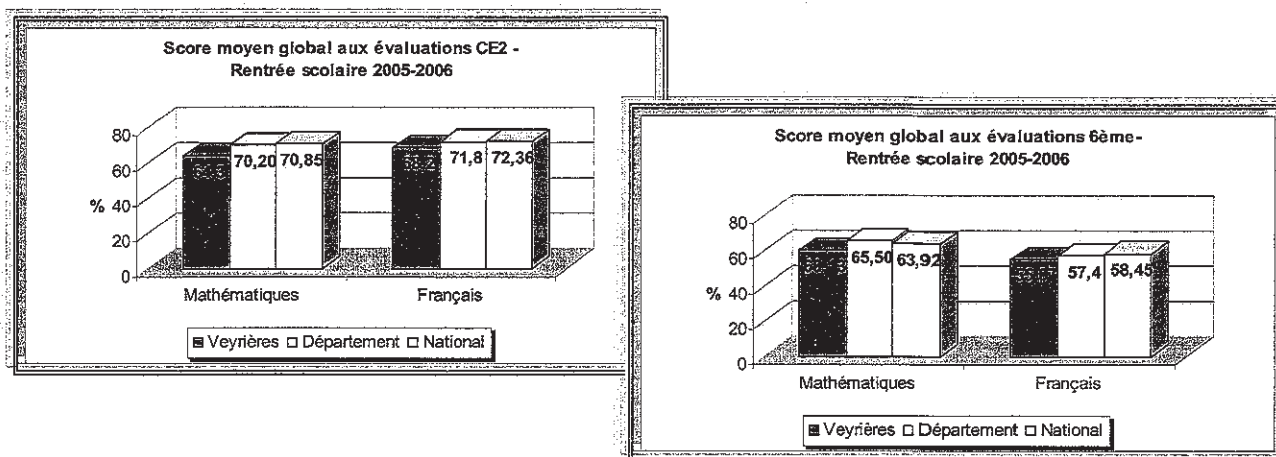
STRUCTURES DE PROXIMITE

↳ Le centre social CAF de Veyrières/Rayssac joue un rôle essentiel grâce à l'accueil des enfants de la halte-garderie au centre de loisirs. Il accompagne les personnes en difficultés, s'investit dans l'alphabétisation, donne des conseils économiques et sociaux, pilote un CLAS. Il assure également un travail de coordination avec les autres structures d'accueil et de loisirs du quartier.

↳ L'école :

Le groupe scolaire Rochegude accueille 84 élèves en maternelle et 122 en élémentaires soit au total 6,71 % des élèves albigeois. (source Mairie d'Albi – Service scolaire – Année scol. 2005-2006)

Evaluations nationales CE2 et 6^{ème} : (Source inspection académique Tarn – 2005/2006)



Bien qu'en zone 3 de la géographie prioritaire, on note le retard par rapport aux moyennes nationales dans les évaluations de CE2 et 6^{ème} en français et en mathématiques

Il faut noter que 22 enfants sont suivis par le RASED, soit 18,03 % de l'ensemble des effectifs, et que l'école accueille une Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) et une classe d'occitan.

Un CLAE est implanté à l'école élémentaire. Il accueille en moyenne 80 enfants pour la restauration et les activités socio-éducatives et de loisirs. L'aide aux devoirs du soir est suivie par une moyenne de 67 enfants soit 55 % des enfants inscrits.

En maternelle, la garderie compte 37 enfants en moyenne et la restauration scolaire, 67 enfants soit 79 % des enfants de l'école (réflexion à mener sur les tarifs des services dédiés à l'enfance).

QUELQUES INDICATEURS DE PRECARITE

Au niveau des revenus : (source : Tarn Habitat – OPDHLM – 2001)

↳ 1/4 des locataires HLM de Veyrières ont un revenu inférieur à 686 euros (Ville d'Albi : 28,26%)

↳ Allocataires CAF : (source : fichiers CAF au 31/12/2005)

Les allocataires CAF du quartier de Veyrières sont au nombre de 763 soit 6,96 % des allocataires d'Albi, dont 10,74 % de familles monoparentales et 80,07 % d'allocataires isolés.

Il y a : ⇒ 58 bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion)
⇒ 10 bénéficiaires de l'API (Allocation Parent Isolé)
⇒ 45 bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes Handicapés)

Après le diagnostic, le projet a ensuite été élaboré avec la participation des principaux partenaires dans le cadre de groupes de travail pilotés par des élus du GIPCOVAJ, l'Etat et le chef de projet.

Il comprend par thématique :

- ↳ les objectifs stratégiques
- ↳ les objectifs opérationnels pour les différents territoires
- ↳ actions envisagées

THEMATIQUES DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Habitat et Cadre de vie	Page 32
Accès à l'Emploi et Développement économique	Page 37
Réussite éducative	Page 42
Santé	Page 47
Citoyenneté et Prévention de la délinquance	Page 51

DIAGNOSTICS ET PROBLEMATIQUES RELEVÉES

Il n'existe pas de programme de rénovation urbaine sur le territoire du CUCS

La démarche projet de quartiers projet d'avenir :

Suite à la consultation dans le cadre de la démarche « projets de quartiers projets d'avenir » mise en œuvre par la ville d'Albi, les problématiques suivantes ont été relevées :

- ↳ Manque d'entretien de certains squares et jardins qui sont sales et ont subi des dégradations (Lapanouse et Rayssac)
- ↳ Dégradation de certains logements sociaux (Rayssac)
- ↳ Amélioration à apporter à la desserte des transports en commun (Lapanouse et Rayssac) et renforcement de ce service notamment le soir pour participer aux événements sportifs et culturels qui se déroulent en soirée (se reporter à l'analyse DDE sur les déplacements)
- ↳ Difficultés à respecter les consignes du tri sélectif.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) :

Le PLH de la Communauté d'agglomération de l'albigeois a été approuvé en conseil communautaire du 19 décembre 2006 de la C2A, il est en phase de proposition pour avis au CCH.

On notera dans le diagnostic du PLH :

↳ **Concernant le contexte socio démographique :**

- un vieillissement de la population
- le maintien d'une population en situation de précarité
- les villes d'Albi et de Saint-Juéry, représentant 74 % de la population de l'agglomération, concentrent 90 % des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement et accueillent 98 % du logement HLM

↳ **Concernant le parc locatif social :**

- 1/6ème des logements sociaux sont privés (en 2002 il y avait 740 logements sociaux dont 700 sur Albi)
- le reste des logements sociaux sont publics soit 4 180 logements en 2003
- la croissance du parc social est relativement faible et irrégulière, entre 1990 et 1999, on comptabilise 300 nouveaux logements sociaux
- en 2006 : 508 attributions de logements sociaux sur Albi et 130 attributions sur Saint-Juéry
- il y a une augmentation des demandes et une baisse de la rotation et de la vacance du fait de locataires qui n'ont pas les moyens d'accéder à un autre logement et du peu de nouveaux logements créés

↳ **Concernant le marché de la construction neuve :**

Il existe une population en difficultés de logements, il s'agit des populations particulières comme les étudiants, les jeunes en début de parcours professionnel et les personnes âgées et des populations prioritaires comme les personnes à faible revenus et les populations spécifiques comme les personnes handicapées, les gens du voyage les personnes présentant des problèmes sociaux lourds.

↳ **Concernant le contrat de ville :**

Le contrat de ville a financé pour partie, certains investissements, aménagement d'aires de jeux, équipement socio-culturel et services publics de proximité.

Les déplacements :

La DDE a mené une étude sur les interactions entre déplacements et habitat. Afin de mesurer l'effort financier que représente pour un ménage le fait d'habiter relativement loin de son lieu de travail, la DDE a essayé de déterminer l'évolution des coûts en carburant sur la période 1995/2006 et leur impact sur les habitudes de déplacements.

Pour cela, deux indicateurs ont été retenus, le coût au kilomètre et la distance parcourue avec 1 euro constant. Entre 1995 et 2006, en euro constant, nous parcourons pratiquement 6km de moins avec un véhicule roulant au super sans plomb et 10 km de moins pour le gazole.

Parallèlement et pour la première fois, le cycle de hausse de carburant coïncide à une forte hausse des prix de l'immobilier. Ainsi, plus le ménage s'installe loin des villes pour économiser sur les dépenses de logements plus sa facture de déplacement augmente. Au delà d'une question de qualité de vie se pose la question du développement économique car le poids toujours plus important des postes logements et transports dans la consommation des ménages grève d'autant les autres postes d'achat tels que produits manufacturés et alimentaires mais pose aussi la question des décisions d'implantation ou non de nouvelles entreprises

ELABORER ET METTRE EN PLACE UNE CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE QUI REPONDE AUX BESOINS DES HABITANTS, DANS UNE APPROCHE GLOBALE DES PROBLEMATIQUES SOCIALES

- 1) **en générant une démarche partenariale permettant la réalisation d'un diagnostic partagé nécessaire pour améliorer la qualité de vie des habitants des différents quartiers tant au quotidien que sur le long terme :**
 - susciter la participation d'un panel d'habitants de chaque quartier qui réaliseraient avec l'aide de technicien « un diagnostic en marchant »
 - organiser des enquêtes de proximité
 - promouvoir un maillage équilibré entre collectivités, Etat, bailleurs sociaux et associations de quartier
- 2) **en exigeant la qualité, voire l'excellence de l'accueil des services publics de proximité :**
 - organiser des enquêtes de satisfaction dans les services publics de quartier : maisons de quartier, maison des services publics, centres sociaux pour vérifier l'adéquation entre besoins des usagers et la réalité quotidienne
 - formaliser officiellement les suggestions d'amélioration de l'accueil auprès des responsables des institutions et collectivités concernées et tenir un journal précis des idées retenues et de l'effet positif sur la vie du quartier

- 3) en traitant les actes de gestion liés à l'habitat : organisation des espaces publics ou privés, stationnement, circulation, propreté entretien paysager, maintenance des immeubles et des espaces extérieurs, travail social de proximité, accompagnement social lié au logement, services urbains

RESULTATS ATTENDUS

- ⇒ réalisation d'un diagnostic sur les quartiers du CUCS et mise en place de la GUP
- ⇒ élaboration et mise en oeuvre des conventions Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) sur les quartiers retenus en priorité
- ⇒ recrutement d'un coordonnateur, si nécessaire et le développement et lien du partenariat avec Tarn Habitat

PERMETTRE AUX HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE MIEUX S'IMPLIQUER DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS TERRITORIAUX ET DE MIEUX VIVRE LES RAPPORTS SOCIAUX DANS LA CITE

- 1) en organisant la concertation locale pour une conscience commune de l'avenir des quartiers :

- mobiliser les acteurs publics et privés du territoire dans l'objectif d'informer les populations et partenaires des projets envisagés
- constituer dans chaque quartier, des espaces de concertation et d'échanges avec les habitants permettant de les consulter régulièrement et de les impliquer dans une démarche de projet (dans l'esprit par exemple de la démarche « projet de quartier, projet d'avenir »)

- 2) en suscitant la participation des habitants pour élaborer des projets répondant aux besoins des quartiers :

- mettre en application les principes de la charte de participation des habitants ci-annexée
- développer la promotion et l'utilisation du fonds de participation des habitants pour favoriser l'émergence, le montage et la réalisation de projets familiaux
- faciliter des projets de quartier partagés par les habitants du quartier, notamment les femmes et les jeunes ainsi que par l'ensemble des partenaires
- mettre en œuvre des actions pédagogiques d'embellissement et d'entretien des espaces publics intégrant la participation des habitants et particulièrement celle des jeunes du quartier

- 3) en contribuant à rehausser l'image des quartiers :

- informer des règles élémentaires d'hygiène et de salubrité concernant la tenue des logements mais aussi des règles de vie en communauté
- lutter contre les incivilités, les actes de vandalisme
- développer une information et une communication positives et favoriser l'échange grâce aux journaux de quartier, aux radios locales, aux sites internet ...
- promouvoir et soutenir les actions d'animation et les « petits événements » à caractère festif et en développant l'accueil convivial des nouveaux habitants

RESULTATS ATTENDUS

- ⇒ représentativité d'au moins 25 % de jeunes et de 50 % de femmes dans les différents projets
- ⇒ implication des associations de quartier dans les actions proposées aux habitants : nombre d'actions proposées, publics touchés
- ⇒ dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants : 1 action minimum par quartier et par an
- ⇒ publication d'un journal par quartier et par trimestre (continuité de l'action albigeoise et extension aux quartiers de Saint-Juéry)

PERMETTRE A TOUS DE SE LOGER DANS L'AGGLOMERATION ET PARTICULIEREMENT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

- 1) **en développant et en équilibrant l'offre du logement très social temporaire, notamment en direction des publics les plus en difficultés (RMistes, chômeurs de longue durée) :**
- 2) **en prenant en compte le vieillissement et le handicap de la population logée dans le parc public :**
 - mobiliser des financements pour des travaux d'adaptation des logements existants et pour des logements adaptés neufs
 - encourager le maintien des personnes âgées à domicile en sollicitant et coordonnant une offre de service et en encourageant le bénévolat
 - faciliter les liens avec les services de santé
- 3) **en contribuant à l'amélioration de l'accueil des gens du voyage :**
 - faciliter leur intégration pendant leurs séjours
 - accompagner ceux qui le souhaitent vers la sédentarisation

RESULTATS ATTENDUS

- ⇒ nombre de logement ayant fait l'objet de mesure d'adaptation pour les personnes âgées et/ou handicapés
- ⇒ nombre de logements très sociaux construits chaque année ou l'offre de logements temporaires

S'ORIENTER VERS UNE GESTION DU PEUPLEMENT PLUS EQUILIBREE

- 1) en facilitant la coordination des interventions des bailleurs avec les services des collectivités locales :**
 - développer en amont, des rencontres entre élus et bailleurs sociaux pour préparer les commissions d'attribution des logements
 - faire un lien entre les éléments exprimés dans le cadre de la GUP et de son diagnostic et la commission d'attribution des logements
- 2) en veillant à la mixité sociale et générationnelle dans l'attribution des logements sans oublier les logements adaptés pour les personnes âgées ou handicapées :**
 - définir une politique de peuplement avec le bailleur social permettant d'éviter la concentration d'habitants cumulant les mêmes difficultés sur un même lieu (problèmes de langue et d'expression, freins sociaux et économiques)
 - s'assurer d'un équilibre entre les familles et les générations dans la définition de la politique du peuplement
- 3) en développant des réseaux d'accompagnement pour les personnes les plus en difficultés (accueil des personnes ayant eu des problèmes de santé mentale, repris de justice, etc. ...) :**
 - accompagner en lien avec l'équipe mobile de psychiatrie du Bon Sauveur, les personnes ayant eu des problèmes de santé mentale pour leur permettre de bénéficier de logement « sas » afin qu'ils retrouvent leur dignité, leur place dans la société
 - favoriser l'accueil et l'accompagnement des femmes seules et des familles monoparentales
 - donner une seconde chance aux repris de justice en leur attribuant un logement décent qui peut leur éviter la marginalisation et la rupture sociale
 - définir une politique de peuplement avec le bailleur social permettant d'éviter la concentration d'habitants cumulant les mêmes difficultés sur un même lieu (problèmes de langue et d'expression, freins sociaux et économiques)

RESULTATS ATTENDUS

- ⇒ définition avec les bailleurs sociaux, la CAF, la ville d'une politique de peuplement concertée
- ⇒ taux de mixité dans les attributions de logements
- ⇒ nombre de personnes en difficultés intégrées dans des logements collectifs

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) :

Entre 2001 et 2006, le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi a été le dispositif principal de la mise en œuvre du « volet emploi » du Contrat de Ville. Celui-ci est basé sur la notion de parcours et a pour objectif essentiel d'optimiser les chances de retour à l'emploi pour les personnes en difficultés.

Entre 2001 et 2006, sur le territoire de la communauté d'agglomération, on a compté : (Source ADELIA) : 627 entrées dont 120 jeunes (26 %), et 507 adultes dont 56 % de femmes et 44 % d'hommes

Le public représente :

- ⇒ 269 RMiste soit 54%
- ⇒ 222 personnes issues des quartiers ZUS soit 35%
- ⇒ 29 % de personnes de nationalité étrangère
- ⇒ 90 % des personnes de niveau inférieur ou égal au niveau V
- ⇒ sur les 528 parcours terminés il y a eu 43 % de sorties à l'emploi

Mise en place en 2005 et 2006 avec l'aide du Contrat de Ville, de deux permanences à Cantepau et à Lapanouse pour être au plus près de ceux qui ne fréquentent pas les systèmes institutionnalisés.

Mission Locale :

La mission locale pour l'insertion des jeunes du Tarn Nord a reçu en 2006 pour un premier accueil :

Sur Albi

615 jeunes dont 52 % de femmes
395 soit 64 % ont un niveau inférieur
ou égal au niveau V

Sur Saint-Juéry

55 jeunes dont 54 % de femmes
33 soit 60 % ont un niveau inférieur
ou égal au niveau V

La mission locale pour l'insertion des jeunes du Tarn Nord suit en 2006 :

Sur Albi

1308 jeunes dont 54 % de femmes
910 soit 69 % ont un niveau inférieur
ou égal au niveau V

Sur Saint-Juéry

117 jeunes dont 56 % de femmes

PROBLEMATIQUES RELEVÉES

- ↳ taux de chômage élevé sur les quartiers en zone ① particulièrement
- ↳ faible niveau de formation des demandeurs d'emploi
- ↳ très peu de créations d'entreprises sur les quartiers prioritaires
- ↳ concernant les femmes :
 - problèmes de mobilité (difficultés à passer le permis de conduire ou à acheter un véhicule) ; horaires de transports publics mal adaptés à leurs emplois (pour celles qui exercent notamment des services ménagers très tôt le matin et très tard le soir)
 - problèmes de garde d'enfants (horaires)
- ↳ concernant tous les publics :
 - difficultés pour les publics concernés à se renseigner et faire les démarches auprès des administrations (Mission Locale, ANPE)
 - difficultés dans le montage des dossiers pour la création d'entreprises de proximité

ACCOMPAGNER LES PUBLICS DES QUARTIERS PRIORITAIRES, LES PLUS EN DIFFICULTES, VERS L'EMPLOI

1) en favorisant l'offre d'insertion par l'économique et l'accès à l'emploi durable des publics des quartiers prioritaires et notamment des femmes, en s'appuyant essentiellement sur le dispositif PLIE :

- repérer sur les quartiers prioritaires, les publics les plus en difficultés et mettre en œuvre les étapes de parcours favorisant la mise en formation ou la mise au travail
- assurer le suivi du public « adultes » du PLIE dont la majeure partie réside sur les quartiers prioritaires

2) en redonnant une chance aux jeunes qui sortent du système scolaire en situation d'échec :

- orienter les jeunes vers les organismes susceptibles de leur permettre d'effectuer un diagnostic de leurs compétences et de leur niveau et de les aider à formaliser leur projet professionnel
- organiser des stages de formation et de remise à niveau

3) en valorisant le travail comme un facteur d'équilibre et d'épanouissement :

- permettre aux élèves des collèges de profiter pleinement du stage en entreprise organisé en classe de 3^{ème}
- faciliter une première approche du monde du travail grâce à des emplois temporaires (saisonniers dans l'animation sportive et culturelle, « les 20 heures » du service insertion jeunes de la ville d'Albi, l'opération Jobs d'été)
- élaborer des chartes avec les collectivités incitant à l'embauche prioritaire des jeunes des territoires CUCS pour les travaux saisonniers
- faciliter et développer pour les jeunes l'accès aux métiers du sport et de médiation sociale

4) en accompagnant les jeunes dans la recherche d'un premier emploi :

- favoriser la création de chantiers de primo insertion et d'insertion en lien la mission locale et les programmes CIVIS
- donner une priorité aux jeunes des territoires CUCS pour qu'ils soient sur représentés dans les CIVIS et les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par la mission locale, la plateforme de vocation de l'ANPE le PAVA (Programme d'Accès à la Vie Active)

RESULTATS ATTENDUS

- ↗ augmentation des sorties positives du PLIE notamment pour les femmes
- ↗ augmentation des personnes accueillies par les conseillères PLIE sur les permanences de proximité
- ↗ évolution à la hausse du nombre de personnes ayant un niveau de formation égal au niveau V et VI
- ↗ augmentation des jeunes bénéficiant d'une première embauche
- ↗ augmentation du nombre de CIVIS
- ↗ élaboration d'une convention avec les collectivités locales partenaires du CUCS pour l'embauche, en priorité des jeunes des quartiers prioritaires pour des emplois saisonniers

FAVORISER LE LIEN AVEC LES ENTREPRISES ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES

1) en nouant des liens avec les entreprises et en identifiant le potentiel d'emploi :

- valoriser l'existence de commerces de proximité et encourager leur installation
- accentuer le rapprochement avec les entreprises dans le cadre du PLIE pour optimiser les sorties sur l'emploi

2) en favorisant les dispositifs de formation préparant les jeunes en cohérence avec l'offre et la demande d'emploi locale :

- renforcer l'accompagnement des publics et le lien avec les entreprises
- développer le « coaching », la préparation aux entretiens d'embauche, le parrainage, le tutorat
- développer les actions en lien avec la maison commune

3) en accompagnant des initiatives concourant à la création d'activités :

- accompagner les jeunes dans la création d'activités en renforçant le rôle des réseaux associatifs (groupements de jeunes créateurs)
- développer les possibilités d'accès à des fonds extérieurs et à des fonds d'accompagnement pour la création d'entreprise

RESULTATS ATTENDUS

- ⇒ évolution de la fréquentation des commerces de proximité
- ⇒ évolution du nombre d'entreprises nouvelles implantées sur les quartiers prioritaires (commerce de proximité, services...) et du nombre de jeunes embauchés.
- ⇒ nombre de microprojets accompagnés chaque année

MAINTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIONS D'ALPHABETISATION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

1) en favorisant l'acquisition et la maîtrise de la langue française pour une meilleure autonomie et compréhension des réalités économiques sociales et pour améliorer l'employabilité :

- encourager et développer l'action de la plateforme alpha
- encourager les ateliers d'alphabétisation menés dans les centres sociaux

2) en développant la lutte contre l'illettrisme chez l'adulte :

- repérer, avec les concours des réseaux sur les quartiers, les personnes qui doivent bénéficier d'une formation spécifique pour savoir lire, écrire et acquérir les connaissances de base, pour envisager une intégration et un premier emploi
- inciter à la pratique des nouvelles technologies pour l'acquisition des connaissances de base, dans les stages de formation

RESULTATS ATTENDUS

- ⇒ évolution du retour à l'emploi des personnes ayant suivi les formations d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme
- ⇒ développement de l'information en lien avec le Conseil Général et le Conseil Régional

LEVER LES FREINS QUI EMPECHENT LE RETOUR A L'EMPLOI

1) en développant les actions de proximité et les mesures d'accompagnement destinées à un public peu qualifié :

- encourager les actions des structures d'insertion sur les territoires prioritaires et au profit des publics qui en sont issus
- assurer dans le cadre du PLIE, un accueil de proximité pour repérer les personnes ne fréquentant pas les institutions et les guider vers des étapes préalables à l'emploi
- favoriser le développement des ateliers emploi dans les centres sociaux et la professionnalisation du personnel
- favoriser le lien au plan départemental d'insertion du Conseil Général
- renforcer la coordination et l'articulation entre les actions d'insertion départementale (revenu minimum d'insertion) et le PLIE

2) en soutenant les actions favorisant l'accompagnement social et professionnel des femmes et de leur autonomie dans une dynamique d'égalité des chances :

- apporter des solutions adaptées aux problèmes de mobilité (aide pour le permis de conduire, navette, covoiturage)
- favoriser les moyens de garde d'enfants pour ces publics féminins

RESULTATS ATTENDUS

- ↗ évolution du nombre de personnes issues des quartiers prioritaires, impliquées dans les actions de chantiers de proximité
- ↗ évolution du public accueilli dans les permanences de proximité du PLIE et les centres sociaux.
- ↗ développement des mesures d'appui social individualisé
- ↗ développement de l'offre de garde d'enfants dans les quartiers prioritaires

MIEUX COMPRENDRE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE, L'ARTICULATION ENTRE LE ROLE DES DIFFERENTS ORGANISMES CHARGES DE L'EMPLOI ET LES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES DES PUBLICS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

1) en identifiant les différents acteurs chargés de l'emploi et en clarifiant leur rôle et leurs compétences pour les publics concernés :

2) en accompagnant les publics concernés dans leurs démarches d'accès à l'emploi :

- apporter un soutien technique aux personnes dans leur démarche d'insertion professionnelle et mettre à leur disposition des outils pour savoir rédiger un C.V. une lettre de motivation, préparer les entretiens d'embauche, etc..
- apporter un soutien technique aux personnes dans leur démarche d'insertion
- permettre aux personnes rencontrant des freins à l'emploi, de se retrouver afin d'échanger sur leurs démarches, de se motiver
- développer les mesures complémentaires de tutorat et de parrainage

3) en faisant mieux comprendre aux institutions les problématiques des quartiers notamment dans les ZUS, afin de favoriser la mise en œuvre d'actions coordonnées :

- identifier avec les milieux économiques, des opportunités du marché de l'emploi local
- mettre en place et développer les « groupes solidarité emploi » dans les ZUS

4) en initiant des actions contribuant à lutter contre les discriminations sous toutes ses formes raciales sexuées, culturelles :

- accueillir au moins à égalité, les hommes et les femmes dans le cadre du PLIE
- développer les plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations à l'emploi

RESULTATS ATTENDUS

- ⇒ réalisation d'un document synthétique compréhensible par les publics ciblés sur les différents acteurs chargés de l'emploi et en assurer sa diffusion dans les quartiers prioritaires
- ⇒ mise en place d'un groupe emploi solidarité dans au moins une ZUS
- ⇒ développer les tableaux de bords sexués par quartier

REUSSITE EDUCATIVE

On distingue une palette d'outils et de dispositifs pour la prise en charge du public « jeune » :

→ **Le Contrat Educatif local (CEL)** a développé une politique d'accueil et d'éducation des enfants d'âge primaire et pendant les temps périscolaires sur Albi. Il est élargi au public des jeunes collégiens et au temps extrascolaire sur Saint-Juéry.

Ces deux contrats éducatifs locaux, offrent aux enfants une palette d'activités culturelles et sportives conséquentes mais des besoins sur la tranche d'âge des 12/14 ans à Albi nécessitent une redéfinition de l'offre d'actions.

Le partenariat avec les associations sportives et culturelles est important et doit être poursuivi dans chacun des CEL. De plus, des efforts de conventionnement pour mieux formaliser les projets, leurs objectifs, et pour effectuer une évaluation de qualité, ont été engagés.

→ **Le Programme de Réussite Educative** élaboré en juin a été validé en octobre 2006 par l'Etat.

Ce dispositif s'articule autour des orientations suivantes :

- prévenir l'échec et le décrochage scolaire, et lutter contre l'exclusion des enfants en difficultés
- renforcer la place des parents
- mobiliser les partenaires

Le repérage des enfants est effectué par les enseignants au sein d'une cellule technique sur Albi et dans le cadre de la cellule de veille éducative à Saint-Juéry.

Un programme d'actions élaboré par une équipe pluridisciplinaire de soutien apporte sa compétence pour la mise en place d'un parcours éducatif adapté à chaque enfant repéré et le propose aux familles qui doivent donner leur accord et signer ainsi que l'enfant «un contrat de confiance». Des moyens humains nouveaux sont prévus pour faire fonctionner le dispositif : un coordonnateur, un référent, deux adultes relais ainsi qu'un financement d'actions spécifiques, qui s'adresseront non seulement aux enfants, mais aussi aux collégiens.

Le PRE entrera dans sa phase opérationnelle effectivement en 2007 et constitue doré et déjà un dispositif essentiel de la thématique éducation du CUCS.

→ **Des contrats de réussite** ont également été mis en place dans le cadre du Réseau d'Education Prioritaire (REP) qui touche les quartiers de Cantepau et de Lapanouse sur ALBI.

→ **Des actions d'accompagnement à la scolarité** ont été développées dans le cadre de CLAS au sein des centres sociaux des ZUS et des quartiers sensibles

Les initiatives portées par les établissements scolaires du second degré ont été soutenues dans le cadre de la politique jeunesse des deux villes : pour Saint-Juéry dans le cadre du CEL, pour Albi par l'aide ponctuelle aux foyers socio-éducatifs.

PROBLEMATIQUES SOCIALES RELEVÉES

La majorité des problématiques sociales se retrouvent dans les quartiers prioritaires qui concentrent des logements sociaux :

↳ Au niveau des enfants et des jeunes :

- augmentation des problèmes de comportement, d'agressivité, des incivilités, de la violence verbale en direction des autres enfants et des adultes, dès la maternelle à l'école et dès la 6ème au collège (ces troubles sont nuisibles aux apprentissages et à la socialisation)
- vocabulaire limité, manque de mots, qui engendre des difficultés à parler, à argumenter et à communiquer, favorisant l'agressivité
- méconnaissance de la part des jeunes en rupture des potentialités des territoires, de leur environnement (information, formation, activités)
- difficultés pour les enfants les plus fragiles et les jeunes en rupture, à fréquenter les structures d'accueil extra scolaires de proximité souvent pour des raisons financières, mais aussi par manque d'informations ou d'intérêt

↳ Au niveau des parents :

- manque de positionnement des parents, ils ne savent pas dire non (manque de cadres de repères)
- intérêt décroissant des parents pour les réunions organisées par l'école

FAVORISER ET ANIMER UNE APPROCHE TERRITORIALE DE PROJET ARTICULANT LES DISPOSITIFS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE (CEL, CLAS, CE JEUNESSE, PRE) ET EN ASSURER L'EVALUATION

1) en harmonisant les orientations des projets éducatifs locaux des villes d'Albi et de Saint-Juéry concernant les publics du territoire CUCS :

- mettre en place un groupe de production d'orientations communes aux deux collectivités, en 2007
- réaliser un document de synthèse fin 2007
- favoriser notamment le CEL au profit des quartiers prioritaires

2) en coordonnant l'accompagnement à la scolarité :

- consolider dans le cadre des dispositifs existants (CLAS, PRE) un soutien scolaire en direction des enfants, adapté aux problématiques relevées dans les quartiers de Lapanouse/Saint-Martin, Cantepau, St Juéry, et le développer sur le territoire de Rayssac et en direction des collégiens
- poursuivre les actions de formation des intervenants impliqués dans le soutien scolaire, pour harmoniser les méthodes de travail et inciter de nouveaux bénévoles à apporter leur concours pour le développer un accompagnement en direction des enfants repérés
- développer des outils de repérage, partagés avec les partenaires, le plus en amont possible
- veiller à mettre en place la recherche de l'accord des familles

3) en veillant à définir un accompagnement à la scolarité pour les jeunes collégiens en difficulté de réussite scolaire, en cohérence avec la méthodologie du PRE :

- repérer les jeunes sortant du niveau élémentaire qui relèveraient d'une poursuite de l'accompagnement scolaire au collège
- consolider le groupe d'intervenants bénévoles sur les 5 quartiers et les qualifier
- articuler cet accompagnement en collège aux équipes pluridisciplinaires du PRE

4) en améliorant et en développant les actions d'accompagnement éducatif en s'appuyant sur les réseaux de bénévoles et de professionnels de quartier :

- renforcer les actions de découverte du rythme et du monde du travail (transversalité avec thématique emploi et prévention)
- instaurer des passerelles scolarisation/formation professionnelle

RESULTATS ATTENDUS

- ⇒ amélioration des scores aux tests d'évaluation d'entrée en CE2 et en 6^{ème} (se rapprocher de la moyenne nationale) et au Brevet des Collèges.
- ⇒ augmentation du nombre des bénévoles et de leur participation aux formations
- ⇒ augmentation du nombre d'enfants et collégiens (notamment ceux repérés dans le cadre du PRE) au soutien scolaire

ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEURS DEMARCHES EDUCATIVES EN LEUR GARANTISSANT LEUR PLACE ET LEUR ROLE

1) en développant les relations école famille et en apportant un soutien à la parentalité :

- sensibiliser les professionnels de l'éducation à l'accueil des familles
- inciter et encourager les parents à participer à la vie de l'école et améliorer le lien entre les familles, les enseignants, le personnel chargé de l'accueil périscolaire et de la restauration
- encourager les parents dans la scolarisation précoce de leurs enfants en particulier pour les familles primo arrivantes et à la scolarisation pour les enfants du voyage
- mieux informer et orienter les familles vers les services susceptibles de leur apporter leur aide et leur soutien en particulier la Protection Maternelle et Infantile pour ce qui concerne les parents de tout jeunes enfants
- mettre en place des animations lecture – parents dès le plus jeune âge

2) en renforçant le lien familial parent/enfant :

- mettre en place et développer des lieux d'échange, d'écoute et de convivialité, en s'appuyant sur le dispositif REAAP, les actions de l'EPE ...
- aider les parents les plus en difficultés à prendre conscience des problématiques qui touchent leurs enfants en vue d'une prise en charge psychologique ou de soins

3) en développant les stages d'apprentissage du français et les ateliers d'alphabétisation pour la pratique de la langue française comme vecteur d'intégration des familles migrantes

- développer les programmes d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme en soutenant l'action de la plateforme ALPHA)
- instaurer des passerelles entre les actions d'alphabétisation suivies par certains parents et l'évolution du parcours scolaire de leurs enfants

RESULTATS ATTENDUS

- ↻ augmentation significative de la participation des parents à la vie scolaire
- ↻ augmentation des inscriptions en maternelle des enfants de familles primo arrivants
- ↻ fréquentation régulière des enfants du voyage à l'école Edouard Herriot
- ↻ augmentation du nombre d'enfants repérés pour un soutien individuel psychologique ou de soin
- ↻ augmentation de la participation des parents au cours d'alphabétisation

**DEVELOPPER L'EGAL ACCES DE TOUS LES ENFANTS ET DES JEUNES
AUX ACTIVITES EDUCATIVES ET DE LOISIRS**

1) en luttant contre les inégalités d'accès à la culture et aux savoirs :

- aiguïser la curiosité des enfants et améliorer leurs connaissances en leur faisant découvrir « la lecture plaisir » dans les structures adaptées (médiathèque, bibliothèques d'écoles)
- accompagner les enfants dans la découverte de nouvelles activités artistiques pour étendre le champ de leurs connaissances, les aider à construire leur personnalité, et favoriser leur socialisation
- valoriser la multiplicité des cultures sur les quartiers prioritaires.

2) en soutenant et en participant à l'émergence de projets :

- privilégier les échanges et les projets transversaux avec les associations et les structures de quartier ainsi que les centres sociaux
- organiser des temps forts, événements fédérateurs qui permettent de mettre en valeur le cheminement, l'évolution des enfants et des jeunes par la présentation de leurs productions
- renforcer la coordination des actions et des projets à l'échelle des quartiers

3) en diversifiant les conditions d'apprentissage et en développant les projets culturels et artistiques :

- proposer aux enfants dans le temps périscolaire et extrascolaire des activités socioculturelles et sportives qui leur permettent d'élargir leur connaissance, de mesurer leur capacité physique (d'apprendre à se contrôler), de déterminer leur goût et d'apprendre à vivre en collectivité en étant citoyen
- impliquer les intervenants bénévoles et professionnels dans cette démarche et établir des projets clairs, contractualisés et évaluables

- favoriser la participation des enfants et des jeunes concernés à des activités des stages des spectacles et des événements culturels qui leur permettent d'acquérir de nouvelles connaissances et d'élargir leurs horizons
- développer le partenariat avec les associations culturelles et sportives en élaborant des projets et des programmes d'actions formalisés par des conventions évaluées régulièrement

RESULTATS ATTENDUS

- ↳ augmentation de la participation des jeunes aux activités péri et extrascolaire
- ↳ augmentation de la fréquentation des jeunes issus des quartiers aux événements organisés à l'échelle de la ville
- ↳ évolution du nombre de conventions signées avec les associations sportives ou culturelles pour les activités extra et périscolaires
- ↳ évolution du nombre d'intervenants bénévoles impliqués dans les projets

« La santé est un état complet de bien-être physique, social et mental et pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmité » OMS 1946

**Indicateurs de santé relevés dans le diagnostic du PRSP (Plan Régional de Santé publique)
à l'échelle de la région et du département**

- ↳ Prévalence des maladies liées à l'âge
- ↳ Surreprésentation des personnes en situation sociale précaire, personnes isolées à faible niveau de formation et de revenus
- ↳ Inégalités d'accès aux soins pour les plus démunis
- ↳ Persistance des violences faites aux femmes (8 000 passages en urgence en Midi-pyrénées suite à une agression)

PROBLEMATIQUES RELEVÉES DANS LES GROUPES DE TRAVAIL

↳ **Au niveau des enfants et des jeunes :**

- augmentation de l'obésité
- manque de véritable information sur la connaissance de son corps et de la sexualité (en particulier pour les jeunes filles)
- repérage des enfants en difficulté psychologique, facilité par les équipes éducatives (enseignants, coordonnateurs Réseau d'Education Prioritaire, RASED) et structuré sur les quartiers prioritaires par le Programme de Réussite Educative
- au niveau psychologique : difficultés à mettre des mots sur sa souffrance et besoin de parler dans des « espaces neutres » sans la présence des parents et des institutions
- pour les jeunes dépendants à la drogue : risque de délinquance, les plus grands incitant les petits à commettre très tôt des délits

↳ **Au niveau des adultes :**

- difficulté à toucher les publics qui ne fréquentent pas les permanences sociales, car pour les personnes en situation précaire, la santé n'est pas une priorité
- difficulté à repérer les adultes qui ont des problèmes de santé mentale et de les accompagner vers les soins
- augmentation des dépressions engendrées, surtout chez les femmes seules, par des problèmes économiques et éducatifs
- difficulté à repérer les adultes dépendants (souvent à l'alcool) et à leur proposer un traitement adapté. Cette dépendance engendre souvent des phénomènes de violences intrafamiliaux
- les problèmes de précarité entraînent souvent des souffrances psychiques conduisant à l'alcoolisme, au tabagisme, à la toxicomanie, et par la même constituent des freins pour l'accès à l'emploi

↳ **Au niveau des personnes âgées :**

- problèmes croissants de handicap dû à l'augmentation de maladies dégénératives
- dépressions au moment du départ à la retraite

MISE EN PLACE D'UN ATELIER SANTE VILLE AU NIVEAU DES 5 QUARTIERS

1) en créant une commission santé permanente :

- mobiliser les acteurs au sein d'un réseau formalisé
- développer du lien avec les autres partenaires institutionnels : CAF, Conseil Général, équipes mobiles de psychiatrie du Bon Sauveur, etc
- co-piloter la commission entre le GIP et la DDASS
- définir un programme général d'actions qui croisera les besoins associés au diagnostic et les orientations retenues dans le CUCS

2) en réalisant un diagnostic partagé dans le cadre de l'atelier santé ville :

- définir le cahier des charges du diagnostic et validation partenariale
- charger le CODES de réaliser le diagnostic
- déterminer les orientations de l'atelier santé ville

RESULTATS ATTENDUS

- ⇒ un diagnostic partagé en 2007
- ⇒ large partenariat au sein de la commission, dont le secteur privé, Education nationale, monde sportif etc., représentants des quartiers
- ⇒ des habitants associés au diagnostic

PRENDRE EN COMPTE LES NOUVELLES PROBLEMATIQUES DE SANTE ENGENDREES PAR LES CONDITIONS DE VIE ET LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

1) en luttant contre les problèmes d'obésité tant chez les enfants, les jeunes que chez les adultes :

- veiller à une alimentation équilibrée de l'enfant dès le plus jeune âge en incitant notamment les familles à se rendre à la consultation infantile de la PMI
- repérer grâce à la médecine scolaire les cas d'obésité chez les enfants et favoriser la prise de conscience du problème par la famille
- mettre en place des ateliers sur la nutrition, en particulier dans les centres sociaux, pour sensibiliser les familles
- inciter, avec l'aide des médecins, à la pratique régulière d'activités sportives

2) en luttant contre la consommation de tabac, de drogues douces et d'alcool particulièrement chez les jeunes :

- sensibiliser les jeunes à ces problèmes, les accueillir et les informer
- développer des formations en direction des professionnels intervenant auprès des jeunes
- rechercher des indicateurs pertinents sur les quartiers pour nourrir l'observation partagée
- soutenir la constitution d'un groupe de travail spécialisé au sein de la commission santé du CUCS

3) en développant le repérage des violences, notamment faites aux femmes et aux enfants, et en les accompagnant pour limiter leurs effets sur la santé :

- constituer un groupe de travail spécialisé au sein de la commission santé du CUCS
- développer une offre renforcée en information et accueillir les publics, en partenariat avec la Direction Départementale aux Droits des Femmes
- renforcer les actions en direction de l'aide aux victimes
- soutenir les initiatives dans les quartiers visant à améliorer l'image de la femme et la place de l'enfant

4) en permettant aux personnes âgées de demeurer autonomes dans leur environnement le plus longtemps possible (pallier au handicap et aux maladies dégénératives) :

- adapter les logements à l'évolution des maladies dégénératives
- développer les services à la personne
- veiller à l'aménagement adapté des espaces publics permettant la mobilité et l'accès aux services et aux équipements (Gestion Urbaine de Proximité, Plan de Déplacements Urbains, signalétique urbaine, etc.)

5) en prenant en compte les problèmes de mal-être, de stress engendrés par la précarité (perte d'emploi, conditions de travail difficiles, problème d'insertion, problème de relations intrafamiliales, ..) :

- constituer un groupe de travail spécialisé au sein de la commission santé du CUCS
- définir une offre de services adaptée aux besoins de la population adulte en insertion
- mettre en place un programme de formation destiné aux intervenants auprès des publics en situation de précarité

RESULTATS ATTENDUS

- ↻ construction d'indicateurs santé spécifiques à ces problématiques et rapportés aux 5 quartiers
- ↻ participation effective et importante des acteurs au sein des groupes et dans les formations
- ↻ nouveau public repéré et mis en relation avec les services de santé et de prévention

AMENER LE PUBLIC REPERE A EFFECTUER LA DEMARCHE DE SOINS

1) en coordonnant le réseau opérationnel des intervenants composé par les dispositifs de veille sanitaire, de PRE, du PLIE, etc, en relation avec les professionnels de droit commun et en développant des partenariats respectueux des compétences de chacun :

- définir un programme et une méthode de travail au sein de la commission santé du CUCS
- inscrire cet effort de coordination dans le cadre de l'atelier santé ville

2) en accompagnant les personnes dans leur démarche administrative, leur déplacement dans le maintien de l'accès aux soins :

- qualifier un réseau d'accompagnateurs adultes relais ou bénévoles des associations
- définir une charte qualité de l'accueil avec les services santé de droit commun

3) en qualifiant des lieux « SAS » pour parler dans des espaces neutres que l'on soit adulte, jeune ou enfant afin de limiter la dérive vers des pathologies d'ordre psychiatrique :

- construire une offre d'accueil et d'écoute cohérente entre les centres sociaux, les associations, les Unités Territoriales, en proximité dans les quartiers
- renforcer l'inter connaissance entre spécialistes de la santé mentale (Fondation du Bon Sauveur) et généralistes du lien social dans les quartiers
- soutenir les permanences de la Fondation du Bon Sauveur dans les quartiers

4) en développant des programmes d'information et de communication dans un souci de prévention et en constituant des réseaux dans les quartiers :

- mettre en place des campagnes d'informations dans les écoles, les collèges, les structures de quartier sur des sujets sensibles (obésité, conduites addictives, sexualité, contraception, mal être psychologique...) et en utilisant les médias
- inciter à la consultation d'ouvrages concernant la santé dans les lieux ressources existants : à la médiathèque ou auprès des organismes plus spécialisés
- instaurer des rubriques « santé » dans les journaux de quartiers et dans les programmes pédagogiques des centres sociaux et de loisirs
- organiser des campagnes de sensibilisation au moment des grands événements culturels ou sportifs

5) en amenant les familles les plus en difficultés à observer des pratiques standard d'hygiène et de salubrité :

- mettre en place des programmes d'éducation à la santé

RESULTATS ATTENDUS

- ↳ création d'un poste de médiateur santé dans le cadre de l'atelier santé ville
- ↳ nombre de campagnes d'information organisé ou relayé chaque année par les associations, services municipaux, institutions ...
- ↳ plus grande fréquentation par les individus et les familles des quartiers des services de santé et de prévention

CITOYENNETE et PREVENTION DE LA DELINQUANCE

PROBLEMATIQUES RELEVÉES

Evolution de la délinquance sur les ZUS et les quartiers sensibles du CUCS

Source : Direction Départementale de Sécurité Publique – diagnostic sur les villes d'Albi et de Saint-Juéry

🔗 ALBI :

- les ZUS de Cantepau et de Lapanouse/Saint-Martin ainsi que les quartiers sensibles de Veyrières et Rayssac représentent près du tiers de la population communale et concentraient en 2005 un peu moins du quart de la délinquance enregistrée pour toute la ville
- le taux d'infractions délictuelles reste élevé sur Lapanouse

🔗 SAINT-JUÉRY :

- stabilisation de la délinquance mais une augmentation des infractions à caractère violent et des cambriolages

METTRE EN PLACE UNE CELLULE DE VEILLE PREVENTIVE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DU CUCS

1) en élaborant un diagnostic partagé :

- favoriser la rencontre des différents partenaires, l'identification de leur rôle et de leur modalité d'intervention
- mise en commun des analyses des différents partenaires en vue de l'élaboration d'un diagnostic partagé (Etat, institutions, associations et services des collectivités)

2) en identifiant des objectifs communs pour développer le lien social :

- définir le champ d'intervention de la cellule et les différents objectifs et programmes en tenant compte des autres domaines d'intervention du CUCS
- développer la collaboration et la coordination entre les différents membres de la cellule

3) en essayant de repérer, le plus en amont possible, les problèmes de comportement, de vandalisme, de violence, voire de délinquance que ce soit en milieu scolaire, dans le sport ou les loisirs ou au sein de la cellule familiale :

- améliorer, en lien notamment avec le PRE ou les autres dispositifs existants, le repérage et le suivi des enfants et des jeunes en difficultés de la maternelle au collège
- coordonner et mutualiser entre les différents intervenants de la politique de la ville, les actions en direction des jeunes en donnant des repères, des règles fondamentales et des références communes qui incitent à un comportement citoyen

4) en formant les élus, les acteurs de terrain, l'ensemble des membres de la cellule pour une meilleure communication :

- organiser des stages de formation thématique regroupant les différents partenaires de terrain (enseignants, animateurs, fonctionnaires de police, éducateurs, employés des bailleurs sociaux, bénévoles)
- améliorer la communication sur les projets de quartier et la cohérence des actions mises en œuvre par les différents acteurs (journaux de quartiers, radios locales, événements conviviaux)

RESULTATS ATTENDUS

- ↳ réaliser un rapport sur l'évolution de la délinquance sur les quartiers prioritaires de zone ① et ② (statistiques des cellules de veille, de la police, de la PJJ, du PRE...) avant le premier trimestre de 2008
- ↳ organiser une rencontre entre professionnels et acteurs de terrain sur le sujet courant 2^{ème} semestre 2007
- ↳ élaboration d'orientation et d'outil commun
- ↳ mettre en place de tableaux de bord mesurant l'évolution des problèmes de comportement, notamment chez les enfants de la maternelle et les collégiens
- ↳ analyser au moins une fois par an les statistiques des bailleurs concernant les dégradations, les différents entre voisins

**REDONNER AUX PARENTS LES PLUS EN DIFFICULTES LEUR PLACE
PRIMORDIALE DANS L'EDUCATION DE LEURS ENFANTS ET LES
ACCOMPAGNER DANS LEURS DEMARCHES**

1) en soutenant les réseaux d'écoute et les groupes de parole pour les parents (particulièrement les familles monoparentales) et les adolescents en difficultés :

- soutenir les réseaux et développement de lieu d'échange et d'écoute
- développer pour l'enfant d'âge primaire, des lieux d'écoute encadrés par des personnes qualifiées

2) en développant des actions d'accompagnement à la parentalité (type : « école de la parentalité ») :

- repositionner l'enfant à sa place d'enfant et l'aider à trouver ou à retrouver des repères moraux et affectifs
- permettre aux parents en difficultés d'identifier leurs problèmes et les accompagner pour qu'ils reprennent leur place et qu'ils valorisent leur rôle

3) en incitant les parents à s'intéresser aux actions menées en faveur de leurs enfants :

- accompagner les parents dans les démarches d'inscription et de sollicitation des financements ou aides qui existent autour des structures de loisirs
- inciter les parents à s'intéresser à la démarche pédagogique des lieux d'accueil de leurs enfants.

RESULTATS ATTENDUS

- ↳ développement des groupes de paroles pour les parents en difficultés et pour les jeunes
- ↳ augmentation de la fréquentation des structures d'accueil et de loisirs par les enfants et les jeunes et de l'intérêt des familles pour la pédagogie et les programmes d'activités mis en place
- ↳ nombre de personnes accueillies et suivies par les réseaux d'écoute

PROMOUVOIR LES VALEURS CITOYENNES, L'OUVERTURE CULTURELLE ET L'ACCEPTATION DE L'AUTRE EN MONTRANT UNE IMAGE POSITIVE DES ENFANTS ET DES JEUNES

- 1) **en mettant en valeur la diversité des cultures à travers des événements socioculturels :**
 - soutenir et organiser des événements socioculturels de qualité valorisant la pluralité des cultures, l'égalité hommes femmes et encourageant la mixité culturelle
 - conserver et faire connaître le patrimoine culturel artistique, écrit, oral et musical des différentes cultures
 - s'appuyer sur la création artistique comme moyen d'expression
 - développer les échanges inter quartiers
- 2) **en favorisant la socialisation des publics et des jeunes adultes plus particulièrement, dans le respect des valeurs citoyennes telles que la laïcité, la tolérance, la mixité sociale, l'égalité entre femmes et hommes :**
 - favoriser le développement :
 - du service civil volontaire
 - du volontariat
 - du bénévolat
- 3) **en donnant « la parole citoyenne » aux enfants, aux jeunes :**
 - encourager l'engagement des jeunes dans les différentes instances où ils sont représentés (délégués de classe, conseils municipaux d'enfants et de jeunes, mouvements citoyens, etc...)
 - favoriser le développement et la mise en place de groupes de paroles pour les enfants et les jeunes afin de recueillir leurs préoccupations, leurs projets et de les prendre en compte
- 4) **en développant des actions en lien avec la démarche de Gestion Urbaine de Proximité :**
 - inciter les habitants à respecter leur environnement ainsi que des espaces publics et à participer, s'ils le souhaitent à leur embellissement à travers des actions VVV par exemple
 - encourager les actions qui favorisent les liens entre générations

RESULTATS ATTENDUS

- ⇒ développement et création des événements visant à valoriser la richesse de la pluralité des cultures sur les quartiers
- ⇒ bilan détaillé des actions réalisées par les jeunes dans les événements socioculturels et les animations de quartiers, en précisant l'origine géographique des acteurs
- ⇒ bilan annuel des projets mis en œuvre sur les quartiers à l'initiative des enfants et des jeunes
- ⇒ bilan de la GUP

AMELIORER L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET DE LEURS FAMILLES

1) en assurant un soutien de proximité aux victimes, en permettant aux victimes de connaître leurs droits et en les accompagnant dans leurs démarches :

- informer les victimes de leurs droits à des effets réparateurs auprès des institutions compétentes, en les aidant aux montages de dossiers administratifs et en leur proposant un soutien psychologique
- faire connaître tout particulièrement aux femmes, victimes de violences conjugales ou de viol, les dispositifs d'aide en urgence et de soutien psychologique particuliers dont elles peuvent bénéficier
- encourager l'action des associations qui oeuvrent pour une meilleure prise en charge des victimes (notamment les mineurs, les femmes, les personnes immigrées victimes de discrimination)

2) en organisant des campagnes de prévention contre le vol, les agressions et la violence routière :

- mettre en place des campagnes de sensibilisation dans les écoles, les collèges et les lycées sur la sécurité routière, et la prévention des vols des agressions physiques et sexuelles
- sensibiliser grâce au concours des associations, des centres sociaux, des maisons de quartier, les personnes les plus fragiles à se prémunir contre ces risques
- organiser ou encourager des animations culturelles (spectacle de théâtre, expositions, concerts réalisations de film) qui illustrent ces problèmes et interpellent non seulement les auteurs, les victimes, leurs familles mais également le public, sur ces questions de société fondamentales.

RESULTATS ATTENDUS

- ↳ évolution du nombre de personnes allant dans les structures de proximité
- ↳ évolution du nombre de victimes de violences conjugales et du nombre de signalements aux Unités Territoriales
- ↳ développement et création des événements visant à valoriser la richesse de la pluralité des cultures sur les quartiers

PREVENIR LA RECIDIVE

1) en développant des moyens humains et des personnels spécialisés sur les quartiers pour éviter le basculement vers la délinquance des jeunes fragiles et influençables :

- créer des postes d'éducateurs spécialisés (équipe de prévention spécialisée) sur les quartiers prioritaires et leur permettre de travailler en réseau et en complémentarité avec les autres acteurs de terrain (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux)
- développer des postes qui favorisent la médiation et tissent des liens avec les travailleurs sociaux, les éducateurs qui suivent les enfants et les jeunes repérés et/ou en danger
- soutenir l'action des services d'insertion

2) en facilitant les mesures ou peines alternatives pour éviter la récidive:

- soutenir et favoriser toutes actions visant au développement et à l'accompagnement de structures d'accueil pour les Travaux d'Intérêt Généraux (TIG)
- contribuer à améliorer l'offre de stage de citoyenneté

3) en préparant le retour à la vie sociale et active pendant l'incarcération :

- préparer pendant l'incarcération le retour à l'activité professionnelle en favorisant l'acquisition ou la conservation de connaissances de base, la réalisation de diagnostic professionnel, et la préparation à la pratique d'un métier
- donner les chances d'une réinsertion sociale positive en favorisant la pratique d'activités socioculturelles et sportives pendant l'incarcération

4) en préparant l'accompagnement des sortis de prison :

- favoriser l'attribution de logement adapté en lien avec la politique de peuplement
- créer les conditions optimales d'un retour positif à l'emploi, en lien avec le dispositif de suivi du PLIE

RESULTATS ATTENDUS

- ↗ nombre de familles et de jeunes suivis par les éducateurs spécialisée et ou médiateurs
- ↗ nombre de structures autorisant la réalisation de TIG ou stage citoyenneté
- ↗ nombre d'éducateurs
- ↗ nombre de personnes accompagnées

GOUVERNANCE DU CUCS

Par délibération du 19 décembre 2006, la communauté d'agglomération a décidé d'élaborer pour la période 2007/2009 un Contrat Urbain de Cohésion Sociale conjointement avec l'Etat et les communes concernées, en application des décisions prises lors du CIV du 9 mars 2006 et conformément à la circulaire du 24 mai 2006

A cet effet, le GIPCOVAJ a été chargé par la C2A, et les villes d'Albi et Saint-Juéry, dans le cadre d'une phase transitoire, de l'élaboration de la convention CUCS. Cette phase transitoire prendra fin avec la signature de la présente convention et la mise en œuvre du GIP CUCSA.

Par ailleurs, dans le cadre de sa délibération du 19 décembre 2006 la C2A a décidé :

- de confier la gestion du CUCS en partie ou en totalité en fonction des actions stratégiques qui seront définies par la convention cadre du CUCS, à un Groupement d'Intérêt public à constituer.
- de participer à l'animation du dispositif contractuel conjointement avec l'Etat et les collectivités territoriales associées, sollicitées dans le cadre de l'élaboration de cette convention

A cet effet, est constitué un nouveau Groupement d'Intérêt Public du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Albigeois ou GIPCUCSA dont l'objet est « d'assurer la mise en œuvre des objectifs, actions et/ou opérations, déléguées dans le cadre du CUCS conclu entre la communauté de l'agglomération de l'albigeois, les collectivités territoriales, l'Etat et les partenaires associés »

Sont membres du présent groupement :

- L'Etat, et l'ACSE
- la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- le Conseil Régional,
- le Conseil Général
- les villes d'Albi et de Saint-Juéry
- Tarn Habitat
- la Caisse d'Allocations Familiales.

Pilotage politique :

Compte tenu de l'existence du GIPCUCSA le pilotage politique du CUCS sera porté par le conseil d'administration de cette nouvelle instance.

Les différents signataires du CUCS, par ailleurs membres du conseil d'administration du GIPCUCSA, valident le diagnostic de territoire présenté dans la présente convention, ainsi que les orientations et les objectifs opérationnels qu'elle définit.

En adéquation avec le préambule, cette convention est le document de référence pour la mise en œuvre au sein de la communauté d'agglomération albigeoise du projet social et urbain, défini par les partenaires locaux visant au développement des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires sur les deux communes d'Albi et de Saint-Juéry.

Il vise à garantir la cohérence des différentes politiques publiques participant à la cohésion sociale, l'articulation des principaux dispositifs découlant de ces politiques et la mobilisation prioritaires sur les enjeux définis dans ce cadre des crédits de droit commun des signataires.

Le conseil d'administration du GIPCUCSA a notamment pour mission d'arrêter le programme annuel prévisionnel d'activités et le budget correspondant. Il se réunit conformément à sa convention constitutive au minimum 2 fois par an et aussi souvent que nécessaire.

Pilotage technique :

Le pilotage technique s'effectue grâce à la mise en œuvre de groupes de travail correspondant à chacune des thématiques du CUCS.

Ils ont pour objet d'actualiser le diagnostic, de donner une appréciation technique sur les différentes actions programmées ou envisagées et de préparer le comité de pilotage.

Ils sont animés par le chef de projet du CUCS, le chargé de mission à la politique de la ville de la préfecture auquel peuvent être associé les responsables des services déconcentrés de l'Etat concernés par les différentes thématiques .

Les groupes de travail se réunissent au minimum une fois par an mais peuvent être sollicités chaque fois que de besoin.

Ils sont composés de l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels auxquels peuvent s'adjoindre des intervenants spécifiques consultés pour leur expertise.

La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale :

Sa mission principale est d'aider les élus à définir une politique d'intervention sur la base du diagnostic local, des directives de l'Etat et des missions des autres partenaires en tenant compte des commentaires et des préconisations des groupes de travail.

La MOUS établit également le programme d'actions qu'elle fait valider par le conseil d'administration du GIP et elle soutient les partenaires locaux dans leurs démarches techniques et administratives et dans leur recherche de financement.

La MOUS est composée de deux agents : un chef de projet et un secrétaire comptable sachant que le recrutement d'un coordonnateur du programme de réussite éducative est prévu.

EVALUATION DU CUCS

⇒ Evaluation globale du CUCS définie avec l'ensemble des partenaires :

L'évaluation globale du CUCS sera effectuée chaque année à partir d'un bilan réalisé par le chef de projet qui sera présenté à l'assemblée générale du G.I.P..

Ce bilan permettra de :

- vérifier la réalisation et le bon déroulement du programme d'actions
- vérifier si les orientations et les objectifs stratégiques de la convention cadre sont toujours en adéquation avec la réalité de terrain
- d'élaborer, le cas échéant, un avenant à ladite convention
- faire un point sur les financements du programme d'actions annuels et de mesurer tout particulièrement la mobilisation des crédits du droit commun

Ce bilan fera également une analyse précise du fonctionnement de la MOUS et d'ajuster éventuellement les moyens humains à l'évolution des projets

⇒ Evaluation de chacune des actions :

Les indicateurs et les résultats attendus correspondant aux objectifs stratégiques apparaissent déjà dans la convention cadre.

En fonction du programme d'actions élaboré chaque année, les porteurs de projet ou les opérateurs indiqueront obligatoirement les critères d'évaluation déterminés lors du montage du dossier et au départ de l'action. Ces critères auront été validés par les techniciens et les partenaires institutionnels.

A la fin de chaque année, les porteurs de projet rendront obligatoirement un bilan de l'action réalisée sans lequel la totalité des financements ne pourront être débloqués. Après échange dans chaque groupe thématique entre les porteurs de projet et les partenaires institutionnels du CUCS, une synthèse sera effectuée par le chef de projet. La construction des critères d'évaluation pourra évoluer au fil du déroulement du CUCS et en fonction des différents diagnostics qui auront été réalisés. Des outils pour un suivi régulier devront être élaborés avec les acteurs de terrain et les différents partenaires. Les données disponibles et l'analyse des résultats obtenus permettront d'effectuer une analyse de plus en plus fiable, d'appliquer un mode de fonctionnement connu de chacun et de garantir toute la flexibilité au CUCS.

Fait à ALBI, le

Le Préfet du Tarn et délégué départemental de l'ACSE <i>François PHILIZOT</i>	Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois <i>Philippe BONNECARRERE</i>
P/ le Maire d'Albi l'adjoint au Maire <i>Michel FRANQUES</i>	Le Maire de Saint-Juéry <i>Jacques LASSERRE</i>
Le Président du Conseil Général du Tarn <i>Thierry CARCENAC</i>	Le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées <i>Martin MALVY</i>
Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn <i>Jacques MAGNAN DE BELLEVUE</i>	Le Président de Tarn Habitat <i>Jacques VALAX</i>
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie <i>Didier GARDINAL</i>	Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat <i>Jean-Louis HORMIERE</i>

